Février | Mars | Avril 2021

Vivre à La Salvetat

Le magazine d'information de La Salvetat Saint-Gilles

Numéro 27

DOSSIER : TRANSPORTS DU FUTUR

p.29 La fibre optique
p.29 Le Réseau Express Vélo (REV)
p.31 Une nouvelle ligne Tisséo

p.5 Rôle du maire

p.16 Finances (ROB, CA, BP)

AGENDA 2021

FEVRIER

Vendredi 5 février

SOIRÉE ROCK
Espace Boris Vian, 21 h 30
Proposée par l'association Rock N Roll Studio

Samedi 6 février

CONCERT MUSIQUE
Espace Boris Vian
Entrée libre
Proposé par l'école de musique de LSSG

Dimanche 14 février

THÉ DANSANT
Espace Boris Vian, 14h30
Proposé par le Club de l'Amitié

Samedi 27 février

REPAS SPECTACLE
Sur réservation
Espace Boris Vian, à partir de 19h30
Proposé par le Comité des Festivités

MARS

Vendredi 5 mars

LOTO
Espace Boris Vian, à partir de 18h00
Proposé par l'association des parents d'élèves MC2

Dimanche 7 mars

VIDE TA CHAMBRE
Espace Boris Vian de 9h00 à 17h00
Entrée libre
Proposé par l'association des parents d'élèves P.E.LU.CHE

Samedi 13 & dimanche 14 mars

EXPOSITION DE PEINTURES
Espace Boris Vian à partir de 14h00
Proposée par l'association Traits et Couleurs

Dimanche 28 mars

THÉ DANSANT
Espace Boris Vian, 14h30
Proposé par le Club de l' Amitié

AVRIL

Dimanche 4 avril

RALLYE DE PÂQUES
Espace Boris Vian
Proposé par la Municipalité et le Comité des Festivités

Vendredi 9 avril

SOIRÉE COUNTRY
Espace Boris Vian, 21h00
Proposée par la M.J.C.

Vendredi 16 avril

SOIRÉE ROCK
Espace Boris Vian, 21h30
Proposée par l'association Rock N Roll Studio

Samedi 17 avril

FESTIVAL LA SALVETAT EN SCENE
Spectacle « Cultures Urbaines »
Espace Boris Vian, entrée libre
Animations proposées par la Municipalité et le Centre d'Animation Jeunesse

Dimanche 18 avril

DÉJEUNER DANSANT
Ouvert à tous
Espace Boris Vian, 12h00
Proposé par l'association USSAC (FNACA)

Dimanche 25 avril

THÉ DANSANT
Espace Boris Vian, 14h30
Proposé par le Club de l'Amitié

RAPPEL

Tous les Salvetains peuvent s'exprimer.

Vous pouvez venir en mairie pour toute question ou envoyer vos réflexions à l'adresse suivante : **parolesalvetains@lasalvetat31.com**

Les questions générales seront publiées dans le bulletin municipal sur une page dédiée, ainsi que les réponses.

PÔLE CULTURE

Le pôle culture de la Mairie tient à exprimer sa solidarité à tous les acteurs culturels et associatifs durement touchés par cette crise sanitaire.

Nous espérons vous retrouver, très bientôt, dans la joie et la bonne humeur, et surtout en bonne santé.

2021

AGENDA

Sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales.

La citation à retenir

L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine, et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation.

Averroès,
philosophe, théologien, juriste, médecin, musulman de langue arabe, XII[ème] siècle

Directeur de publication : M. François ARDERIU. Comité de rédaction : Catherine AMAT, Zaïna TERKI, Marie-France SALAS et les membres de la Commission Communication : Joël BAROIS, Franck COURADETTE, Monique GAMBLIN, Alain LUMEAU, Léa DRAGNE, Monique FALIERES.
Crédits photos : Mairie de La Salvetat Saint-Gilles, www.fotolia.com
Création/Impression : Microsophia
Parution : janvier 2021

Sommaire

VIE MUNICIPALE

4 Nouvelle équipe municipale
5 Un maire, à quoi ça sert ?
6 Indemnités des élus
7 Extraits CR Conseils Municipaux
16 Présentation du ROB 2020
18 Budget
20 Fiscalité et taxe foncière
21 Restauration scolaire accessible à tous les enfants
22 La sirène d'alerte
Travaux dans les écoles

VIE LOCALE/CADRE DE VIE

23 Les commémorations
24 Nouveaux Salvetains 2020
Annulation des festivités de fin d'année
25 La traditionnelle fête locale
26 Journées du patrimoine
27 Le centre social Frédéric Chopin
La Salvetat en scène « A M'EN'DONNÉ ! »

TERRITOIRES, PROJETS ET PATRIMOINE

28 Phase 2 de la rénovation du château
29 La Fibre Optique
Le REV à portée des Salvetains
31 Une nouvelle ligne Tisséo pour La Salvetat
32 Travaux
33 La plantation et la taille des végétaux

SORTIR & BOUGER

34 Paroisse / A.N.A.C.R.
Secours Populaire Français
35 Loisirs Rencontres Réflexion
Forum Solidarité
36 Entraide Partage Travail
Comité Alexis Danan
37 Le club de l'amitié
38 T.C.S Tennis Club Salvetain
Side by Side Running
39 Pétanque Club
40 Viet Vo Dao
41 Association P.E.LU.CHE
42 MC² / MJC Le Caméléon
43 Centre d'Animation Jeunesse
44 Arborescences 31 / Traits & Couleurs
45 Ecole de musique / Comité des festivités
46 Bibliothèque George Sand
47 Beluga Salvetana / Voyageurs Salvetains
48 Les chats'mis
49 Fête du Livre / Cinema Écran 7

INFOS PRATIQUES..... 50

TRIBUNE LIBRE

51 Expression Libre

Editorial

Chers concitoyens,

En ces premiers jours de 2021, je tiens à vous transmettre, au nom du Conseil Municipal et des services de notre ville, nos vœux les plus chaleureux et à vous souhaiter une excellente année.

S'il y a un vœu cher à tous, il s'agit, sans aucun doute, de trouver une issue rapide à la crise sanitaire que nous vivons au quotidien depuis de trop nombreux mois. L'année 2020 restera certainement dans nos mémoires comme celle des épreuves et des défis, où nous avons dû apprendre à vivre désormais avec précaution.

Au-delà de ce virus qui a modifié nos habitudes de vie et de travail, suscitant aussi légitimement notre inquiétude pour les plus fragiles d'entre nous, je tiens à vous dire que, si nous avons pu traverser ces instants difficiles, c'est grâce à l'esprit de solidarité dont nous avons tous fait preuve. Nous avons pu compter, encore une fois, sur l'engagement de professionnels très sollicités : soignants, services de sécurité et de secours, enseignants, agents du service public, commerçants, agriculteurs, ... mais également sur celui de bénévoles qui, dès les premiers jours de confinement, ont souhaité se rendre utiles en proposant leurs services aux plus fragiles d'entre nous. Merci, encore une fois, pour chaque geste, chaque initiative et chaque attention.

Notre vie sociale a également fait partie des victimes de cette crise sanitaire. Quasiment un an que la plupart des manifestations, qu'elles soient associatives ou municipales, sont régulièrement annulées. Cette situation nous isole, nous empêche d'échanger, de discuter, de nous divertir et de passer de bons moments. Merci à notre tissu associatif, privé d'activité, de conserver toute sa motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs.

Le printemps dernier a également été le moment du renouvellement des équipes municipales, à La Salvetat Saint-Gilles comme dans toutes les communes de France. Je veux, à nouveau, vous remercier pour la confiance que vous nous avez témoignée et qui nous conforte dans la continuité de notre action.

Du côté des projets à venir pour cette nouvelle année, même si, à l'heure où ces lignes sont écrites, je ne peux pas encore les détailler, je peux cependant affirmer que 2021 sera l'année des premiers abonnés salvetains à la fibre optique en cours de déploiement, mais, également, qu'une nouvelle ligne Tisséo permettra la desserte de l'ouest de la commune, et, en particulier, du quartier de l'Apouticayre.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce magazine un peu plus « épais » qu'habituellement, en raison du délai exceptionnellement long depuis sa dernière parution.

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite une très bonne année 2021.

Continuez de prendre soin de vous et de vos proches.

Votre Maire
François ARDERIU

Nouvelle équipe municipale

LE MAIRE

François ARDÉRIU*

LES ADJOINTS

Eliane ANDRAU*
Première adjointe en charge de l'urbanisme, du développement durable, des travaux, de la voirie et des bâtiments, de l'emploi et de l'insertion

Thierry BERGOUGNIOU
Adjoint en charge des sports, des transports en commun et alternatifs

Monique MORANGE
Adjointe en charge des affaires sociales, du logement social, des séniors et du CCAS

Rachid ABDELAOUI*
Adjoint en charge de la petite enfance, des affaires scolaires et de la sécurité

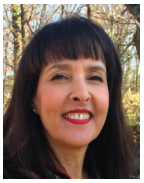

Naïma LABAT
Adjointe en charge de la culture, de la vie associative, de l'animation locale, de la jeunesse, de l'action jeunes et du conseil municipal des jeunes

Joël BAROIS
Adjoint en charge des finances, du développement économique, de la communication et des relations presse

LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE

Yvette DIAZ*
Déléguée au social et au patrimoine

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Daniel DALLA-BARBA*

Zaïna TERKI*

Alain LUMEAU

Marie-France SALAS

Franck COURADETTE*

Jeanne GONZALVEZ*

Jérôme BOUSQUET

Nathalie JOCKIN

Christophe COSTES

Léa DRAGNE

Clément GADAL

Monique GAMBLIN

Quentin PONS

Sonia BENSAID

Guy PATTI

Lisa SANNI-RODRIGO

Michel FAURE

Cécile REVOLLIER

Daniel DELON

Jean-Michel CHAGNIOT

Monique FALIERES

* Elus au conseil communautaire

Un maire, à quoi ça sert ?

Le découpage des territoires en communes date de la Révolution française de 1789.
Au 1er Janvier 2019, la France comptait 34 970 communes.
Une commune ne constitue qu'une toute petite partie du territoire français. Une commune est juridiquement une collectivité locale gérée de manière autonome et représentée par un maire et un certain nombre d'adjoints et de conseillers municipaux.

Le choix des orientations municipales

L'activité municipale est constituée d'actions obligatoires (état civil, cadastre, urbanisme, etc.) et d'actions facultatives issues de choix politiques propres à chaque commune (mise en valeur du patrimoine, animations, soutien au tissu associatif, etc.). Dans certains domaines, les responsabilités de la commune sont partagées avec l'État, le département, la région et l'intercommunalité.
Les choix d'orientations budgétaires, d'urbanisme (ouverture ou non de zones à la construction par exemple), d'ouverture de nouvelles écoles, de construction de bâtiments (stades, crèches, ...), de voirie, ... sont du ressort des politiques (élus municipaux). Les services de la commune ont la charge d'appliquer et d'exécuter les décisions prises par le conseil municipal.

L'organisation de la commune

Pour assurer la gestion quotidienne et réaliser ses actions publiques locales, la commune est dotée d'une organisation composée de services administratifs et techniques. Elle peut décider de gérer certaines activités en créant les services municipaux nécessaires, dont les agents relèvent alors normalement du statut de la fonction publique territoriale. Des régies autonomes peuvent être créées pour gérer des services publics avec du personnel non-fonctionnaire.
Pour réaliser certaines actions et réduire leurs coûts, la commune peut décider de s'associer avec d'autres communes qui mettent, alors, en commun leurs moyens (Communauté de Communes).

Le budget

Le budget communal prévoit et autorise les recettes et les dépenses de la commune en fonction des orientations politiques de la municipalité.

Le maire, le conseil municipal

Le rôle du maire et de son équipe, ainsi que les domaines d'intervention de la commune, sont définis par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et les lois de transferts de compétences.
Les électeurs de la commune élisent un ensemble de conseillers municipaux (pour La Salvetat Saint-Gilles : 29).

A quoi sert le conseil municipal ?
Le conseil municipal prend toutes les décisions concernant la commune, sauf lorsqu'une loi ou un texte prévoit que c'est le maire qui prend telle ou telle sorte de décision.

Le conseil municipal peut déléguer au maire et à ses adjoints certaines attributions. Il supervise, alors, leur travail et peut choisir de révoquer certaines de ces attributions.
Parmi ses principales attributions, le conseil municipal vote le budget de la commune et les impôts locaux, et détermine l'implantation des écoles primaires et maternelles publiques.
Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Pour qu'une décision soit prise, il faut qu'un certain nombre de voix soit atteint.

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Quel est le rôle du maire ?

Direction de l'information légale et administrative
vie-publique.fr I Paris 2019

Après les élections, lors du premier conseil municipal dirigé par le plus ancien des conseillers municipaux, les membres du conseil municipal désignent, parmi eux, celui ou celle qui sera maire.
Le maire, une fois élu, propose un ensemble de conseillers municipaux désignés pour être ses adjoints. Il leur délègue une partie de ses responsabilités (bien qu'il soit le seul en face des instances extérieures à la commune).
Lors des conseils municipaux suivants, des commissions sont définies et des membres sont désignés parmi les conseillers municipaux (un conseiller peut participer à plusieurs commissions).

À quoi sert le maire ?
La fonction de maire est apparue en France au cours du XIIème siècle, lorsque la commune a été reconnue juridiquement et politiquement. Le maire, représentant la commune, était alors appelé pair, échevin ou conseiller, selon les régions. Toutefois, l'Edit royal de 1692 avait supprimé ce droit et créé des offices vendus aux riches pour renflouer ses caisses. De 1799 et jusqu'en 1884 (mais aussi sous Vichy – 1940-1944), le maire était nommé par le préfet.
Le maire est l'agent exécutif de la commune. Aujourd'hui, le maire agit à la fois pour le compte de l'Etat et pour celui de la Mairie : on dit qu'il est agent de l'Etat et agent de la commune, ou encore qu'il a une double casquette.

En tant qu'agent de l'Etat, le maire est placé sous l'autorité du préfet. Il fait appliquer les lois et règlements de la République, et organise des élections (municipales, mais aussi législatives et présidentielles, ainsi que les référendums).

En tant qu'agent de la commune, le maire est placé sous l'autorité du Procureur de la République ou du juge d'instruction.
- Il est officier de l'état civil, et célèbre les mariages.
- Il est aussi officier de police judiciaire et assure la sécurité dans sa commune et peut même mener des enquêtes.
- Il préside le conseil municipal dont il fait exécuter les décisions.
- Il est le patron des employés communaux (jardiniers, police municipale...).
- Il gère l'argent de la commune, assure des missions de sécurité publique avec la police municipale, règlemente le stationnement, exerce des activités déléguées par le conseil municipal (création de classes dans les écoles, par exemple).
- Il peut, à son tour, déléguer ses attributions

C'est pourquoi la commune a souvent des adjoints et conseillers qui s'occupent d'une délégation donnée par le maire.
En conséquence, le maire doit rendre des comptes au conseil municipal.
Il est chargé de préparer et d'exécuter les décisions du conseil municipal :
- il propose le budget de la commune,
- il planifie les dépenses,
- il passe les contrats et marchés publics et les exécute,
- il est le représentant de la commune en Justice et dans les cérémonies officielles,
- il est chargé de sauvegarder les intérêts de la commune dans tous les domaines).

Quel est le salaire d'un maire, d'un adjoint ?
Être maire (ou adjoint au maire ou délégué) n'est pas considéré comme une profession, mais comme un honneur. Le maire et ses adjoints et délégués n'ont donc pas de salaire pour cette activité. Mais comme cela leur prend du temps, ils ont droit à des indemnités qui dépendent du nombre d'habitants de la commune, car plus il y a d'habitants, plus cela leur prend du temps. Les maires, les adjoints et délégués, ont parfois un emploi en plus de leur fonction.

Ils sont élus pour combien de temps ?
Le mandat des élus municipaux est de 6 ans.

Un maire peut-il cumuler des mandats ?
Un maire peut être sénateur, député, conseiller général ou conseiller régional. Mais il ne doit pas avoir plus d'une de ces fonctions en plus de celle de maire, selon la loi sur le non-cumul des mandats.

Article conçu à partir des informations des sites : https://www.merlevenez.com/organisation-et-fonctionnement-dune-mairie/ https://www.eaubonne.fr/ et http://www.lavandou-tribune.com/article-le-maire-pour-les-nuls-111819803.html

Indemnités des élus

Ainsi qu'indiqué dans le Compte Rendu du conseil municipal du 6 Octobre 2020, les montants des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et au conseiller municipal délégué, sont fixés conformément aux articles L 2122-18, L2122-20, L2123-23, L2123-24.

À la demande expresse de M. le Maire, il est proposé de voter, pour M. le Maire, une indemnité de fonctions à un taux inférieur de 5 points de l'IB 1027[1] par rapport au taux prévu par le barème du code général des collectivités territoriales (55 %).

Les indemnités s'élèvent donc à :

Nom de l'Élu	Prénom de l'Élu	Qualité	Taux/IB 1027	Brut mensuel	Net Mensuel	Écrêtement de l'indemnité
ARDERIU	François	Maire	50 %	1 944,70 €	1 540.21 €	non
ANDRAU	Eliane	1er Adjoint	20 %	777,88 €	672.86 €	non
BERGOUGNIOU	Thierry	2e Adjoint	18 %	700,09 €	605.58 €	non
MORANGE	Monique	3e Adjoint	18 %	700,09 €	605.58 €	non
ABDELAOUI	Rachid	4e Adjoint	18 %	700,09 €	605.58 €	non
LABAT	Naïma	5e Adjoint	18 %	700,09 €	605.58 €	non
BAROIS	Joël	6e Adjoint	18 %	700,09 €	605.58 €	non
DIAZ	Yvette	Conseiller délégué	10 %	388,94 €	336,44 €	non

La différence de l'indemnité entre la 1ère Adjointe et ses collègues est motivée par le fait qu'elle est chargée d'une délégation importante qui couvre des champs fondamentaux comme :
- l'urbanisme et le développement durable,
- la délivrance des autorisations en matière de droit des sols, le suivi du PLU,
- la gestion des travaux et de la voirie publique,
- l'occupation du domaine public,
- les bâtiments publics (entretien, travaux divers etc.),
- les relations avec l'Espace Emploi, la Mission Locale, l'emploi et l'insertion,
- la protection et la valorisation du Patrimoine.

De plus, par arrêté du 17 juin 2020, la 1ère Adjointe est chargée, en l'absence du Maire, de la signature de tous les documents relatifs aux affaires courantes.

[1] *L'indice brut terminal sur lequel sont calculées les indemnités est l'indice brut 1027 de la fonction publique.*

Extrait du compte-rendu Conseil municipal du 2 mars 2020

1. DÉCISIONS MUNICIPALES

51-2019 du 20 décembre :
Convention de financement entre la Fondation du Patrimoine relative à la mise en œuvre du projet de sauvegarde du château Raymond IV et la commune de La Salvetat Saint-Gilles.
La Fondation du Patrimoine s'engage à verser à la commune de La Salvetat Saint-Gilles une subvention globale de 5 000,00 € soit 0,44 % d'une dépense HT subventionnable de 1 140 544,00 €.
Le versement de cette subvention est subordonné à la production d'un plan de financement (avec échéancier) et des accords exprès de financement des autres partenaires dans la réalisation de l'opération.
Le versement de cette subvention est également subordonné au lancement d'une souscription publique.

04-2020 du 21 janvier :
Renouvellement du contrat de maintenance pour les défibrillateurs automatisés externes et accessoires – CARDIOSECOURS.
Les redevances annuelles pour l'année 2020 s'élèvent à 768,00 € HT.
Les tarifs de ces redevances pourront être révisés ou modifiés par le fournisseur dans le cadre des lois et règlements en vigueur.

05-2020 du 4 février :
Adhésion à l'association et convention de partenariat entre l'association Arbres et Paysages d'Autan et la mairie de La Salvetat Saint-Gilles.
Règlement d'une cotisation annuelle de 200,00 € pour l'année 2020.
Règlement d'une participation financière d'un montant forfaitaire de 2 050,00 € pour l'année 2020. Le montant est révisable après chaque Assemblée Générale de l'association. La durée de la convention est d'un an.

2. DÉNOMINATION DU ROND POINT AVENUE DU CHATEAU D'EAU / AVENUE DE BOURDIES

M. le Maire propose au conseil municipal de nommer le rond-point avenue du château d'eau / avenue de Bourdies : « rond-point de la Paix ».

Voté à l'unanimité

3. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES CRÈCHES MUNICIPALES

M. le Maire propose au conseil municipal de modifier le règlement de fonctionnement des crèches municipales.

Voté à l'unanimité

4. MOTION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA TRAJECTOIRE DES AVIONS DÉCOLLANT DE L'AÉROPORT DE TOULOUSE/BLAGNAC

La Direction Générale de l'Aviation Civile a entrepris de procéder à une modification des trajectoires des avions décollant de l'aéroport de Toulouse/Blagnac avec l'objectif de réduire les nuisances sonores et de limiter la pollution atmosphérique dans un contexte de croissance du trafic aérien.

Actuellement en phase de test, ces nouvelles trajectoires devraient à terme impacter les communes qui n'étaient pas jusque-là directement concernées par le survol des avions, dont la commune de La Salvetat Saint-Gilles.

En effet, les nouveaux couloirs de vols définis dans le cadre des procédures de décollage face au sud amèneront les avions à effectuer un large virage à l'ouest, au-dessus de la commune de Portet sur Garonne pour remonter ensuite au nord en survolant la commune de Plaisance du Touch et les abords de La Salvetat Saint-Gilles, ce qu'ils ne faisaient pas jusqu'à présent.

À la suite de cette expérimentation, la DGAC a prévu de soumettre, conformément à l'article L227.10 du code de l'aviation civile, ces nouvelles trajectoires de décollage à enquête publique, avant leur mise en œuvre effective. Cependant, seules les communes survolées par des avions présentant un niveau de vol inférieur à 2000 mètres (FL 65) devraient être concernées par cette procédure de consultation.

- Prenant acte des projets de modification des trajectoires aériennes envisagées par la DGAC,
- Conscient des enjeux liés à la croissance et à l'attractivité industrielle, économique et touristique de l'agglomération toulousaine, dont la forte augmentation du trafic aérien de l'aéroport de Toulouse/Blagnac est le reflet,
- Soucieux de protéger le cadre de vie des habitants de La Salvetat Saint-Gilles en les préservant des nuisances sonores ou d'une pollution atmosphérique qui pourraient résulter du survol de la commune par des avions respectant les nouveaux couloirs aériens,

M. le Maire propose au conseil municipal de demander que le périmètre de l'enquête publique visant à assurer l'information et la participation des populations concernées par ce projet de modification des couloirs aériens soit étendu à la commune de La Salvetat Saint-Gilles afin que les salvetains, aujourd'hui impactés, puissent exprimer leur avis, en toute connaissance de cause.

Voté à l'unanimité

Extrait du compte-rendu Conseil municipal du 26 mai 2020

1. ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur LUMEAU, doyen d'âge, préside la séance.
Il propose que le Conseil Municipal constitue le bureau de vote et choisisse deux assesseurs : M. Clément GADAL et Mme Sonia BENSAID.
Il donne lecture des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Il appelle chaque conseiller dans l'ordre du tableau.
Le Maire est élu au scrutin à bulletin secret, à la majorité absolue.
Si, après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.
Il procède au dépouillement avec l'aide des assesseurs.
Il déclare les résultats : **M. François ARDERIU élu à l'unanimité.**
Il rend la présidence au Maire nouvellement élu.

EN EXERCICE	**29**	**VOTANTS**	**27**
PRÉSENTS	**25**	**PROCURATIONS**	**2**
ABSENTS	**4**		

2. FIXATION DU NOMBRES D'ADJOINTS

M. le Maire expose que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2122-2, le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 8 adjoints au maximum.
M. le Maire propose au conseil municipal de fixer à 6 le nombre d'adjoints au maire de la commune.

Voté à l'unanimité

3. ÉLECTION DES ADJOINTS

M. le Maire expose que, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.
Le conseil municipal vote au scrutin de liste à bulletin secret.
Les deux assesseurs procèdent au dépouillement.
M. le Maire proclame les résultats : Ont été proclamés Adjoints :
- Éliane ANDRAU
- Thierry BERGOUGNIOU
- Monique MORANGE
- Rachid ABDELAOUI
- Naïma LABAT
- Joël BAROIS

Voté à l'unanimité

4. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

M. le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

5. DÉLÉGATIONS DU MAIRE

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du CGCT.

Conformément à la jurisprudence, la délibération par laquelle le conseil municipal donne délégation d'attribution au Maire, en application des dispositions précitées, opère un transfert de pouvoirs qui dessaisit le conseil municipal de sa compétence décisionnelle dans les matières déléguées.

Le Maire est donc seul habilité à prendre les décisions dans ces domaines.

Dans le cadre de ces délégations, les décisions ponctuelles relèvent de la compétence du Maire qui doit personnellement les signer, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal en application de l'article L.2122-22.

Voté à l'unanimité

Extrait du compte-rendu Conseil municipal du 16 juin 2020

1. COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux.
Elles peuvent avoir un caractère permanent et doivent être constituées dès le début du mandat du conseil. Elles peuvent également être constituées pour une durée limitée à l'étude d'un dossier déterminé.
Dès leur première réunion sur convocation du Maire, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.
Dans les communes de plus de 1000 habitants, elles doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.
La loi ne fixant pas de méthode précise pour la répartition des sièges de chaque commission, le Conseil Municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération politique qui reflète le plus fidèlement la composition de l'assemblée délibérante. Ainsi, chacune des tendances représentées au sein du conseil municipal doit disposer d'au moins un siège.
La jurisprudence considère que pour des motifs tirés de la bonne administration de la commune, le Conseil Municipal peut, en cours de mandat, modifier la composition de ses commissions.
Ces commissions sont des organes de préparation des décisions soumises à l'approbation du Conseil Municipal de la commune. Elles ne peuvent pas prendre de décisions. La jurisprudence considère ainsi que toute décision prise par de telles commissions sont des actes inexistants.
M. le Maire propose qu'il y ait les commissions municipales suivantes et qu'elles soient composées chacune de 8 membres dont le Maire et l'adjoint responsable. Les 6 autres membres du conseil municipal seront proposés par chacun des groupes en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

COMMISSION	ADJOINTS RESPONSABLES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	
* URBANISME * DEVELOPPEMENT DURABLE * TRAVAUX * VOIRIE * BATIMENTS	Eliane ANDRAU	1. Franck COURADETTE 2. Christophe COSTES 3. Quentin PONS	4. Jérôme BOUSQUET 5. Zaïna TERKI 6. JM CHAGNIOT
* EMPLOI – INSERTION	Eliane ANDRAU	1. Monique MORANGE 2. Yvette DIAZ 3. Franck COURADETTE	4. Sonia BENSAID 5. Thierry BERGOUGNIOU 6. Monique FALIERES
* FINANCES * DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Joël BAROIS	1. Franck COURADETTE 2. Daniel DALLA-BARBA 3. Cécile REVOLLIER	4. Jérôme BOUSQUET 5. Zaïna TERKI 6. JM CHAGNIOT
* COMMUNICATION & RELATIONS PRESSE	Joël BAROIS	1. Franck COURADETTE 2. Monique GAMBLIN 3. Alain LUMEAU	4. Marie-France SALAS 5. Léa DRAGNE 6. Monique FALIERES
* AFFAIRES SOCIALES * LOGEMENT SOCIAL * SENIORS * CCAS	Monique MORANGE	1. Michel FAURE 2. Yvette DIAZ 3. Thierry BERGOUGNIOU	4. Sonia BENSAID 5. Naïma LABAT 6. JM CHAGNIOT
* CULTURE * VIE ASSOCIATIVE * ANIMATION LOCALE	Naïma LABAT	1. Lisa SANNI-RODRIGO 2. Jeanne GONZALVEZ 3. Léa DRAGNE	4. Thierry BERGOUGNIOU 5. Clément GADAL 6. Monique FALIERES
* JEUNESSE * ACTION JEUNES * CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES	Naïma LABAT	1. Alain LUMEAU 2. Daniel DELON 3. Rachid ABDELAOUI	4. Léa DRAGNE 5. Jeanne GONZALVEZ 6. JM CHAGNIOT
* SPORTS * TRANSPORTS EN COMMUN & ALTERNATIFS	Thierry BERGOUGNIOU	1. Franck COURADETTE 2. Clément GADAL 3. Daniel DELON	4. Zaïna TERKI 5. Sonia BENSAID 6. Monique FALIERES
* PETITE ENFANCE * AFFAIRES SCOLAIRES * SECURITÉ	Rachid ABDELAOUI	1. Franck COURADETTE 2. Daniel DALLA-BARBA 3. Quentin PONS	4. Cécile REVOLLIER 5. Sonia BENSAID 6. Monique FALIERES

Adopté à l'unanimité

2. NOMINATION D'ÉLUS RÉFÉRENTS EN ACCESSIBILITÉ

L'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose la création, dans toutes les communes de plus de 5 000 habitants, d'une Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH). Présidée par le Maire, cette commission est composée des représentants de la commune, d'association d'usagers et d'associations représentants les personnes handicapées.

Cette commission exerce 4 fonctions :
- Elle dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et adressé au Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées (CDCPH),
- Elle fait toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant,
- Elle organise un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

Le même article prévoit la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CIAPH) dans les EPCI de plus de 5 000 habitants, qui exercent en plus la compétence « transports » ou « aménagement du territoire » ou « voirie ». Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

M. le Maire propose la liste suivante pour la majorité :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Monique MORANGE	Daniel DALLA-BARBA
Yvette DIAZ	Cécile REVOLLIER
Thierry BERGOUGNIOU	Rachid ABDELAOUI

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver la liste présentée.

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

3. CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF « CŒUR DE VILLE »

Conformément à l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.
Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.
Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.
La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal.
Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.
Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.
M. le Maire propose la création d'un comité consultatif « Cœur de Ville » présidée par Mme ANDRAU, Première Adjointe et composé des 7 membres.
Il demande au conseil municipal d'approuver la création d'un comité consultatif « Cœur de Ville », présidé par Mme ANDRAU, Première Adjointe.

POUR = 27, CONTRE = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

4. CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF « PATRIMOINE ET HISTOIRE »

Conformément à l'article L 2143-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.
Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.
Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.
La composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs sont fixées par délibération du conseil municipal.
Chaque comité, présidé par un membre du conseil municipal désigné parmi ses membres, est composé d'élus et de personnalités extérieures à l'assemblée communale et particulièrement qualifiées ou directement concernées par le sujet soumis à l'examen du comité.
Les avis émis par les comités consultatifs ne sauraient en aucun cas lier le conseil municipal.
M. le Maire propose la création d'un comité consultatif « Patrimoine et Histoire » présidée par Mme ANDRAU, Première Adjointe et composé des 7 membres.
Il demande au conseil municipal d'approuver la création d'un comité consultatif « Patrimoine et Histoire », présidé par Mme ANDRAU, Première Adjointe.

POUR = 27, CONTRE = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

5. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à l'élection des représentants du Conseil Municipal au sein des assemblées délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) auquel la commune adhère.
M. le Maire rappelle que le nombre de délégués est fixé par les statuts de chaque groupement et que, par ailleurs, l'élection de délégués suppléants n'est possible que dans la mesure où celle-ci a été prévue par les statuts. Les délégués suppléants peuvent siéger avec voix délibérative en cas d'absence ou d'empêchement des délégués titulaires. Ils ne sont pas nominativement attachés à un titulaire.

› HAUTE-GARONNE ENVIRONNEMENT

Il s'agit de nommer un titulaire et un suppléant.
M. le Maire propose la liste suivante pour la majorité et invite le groupe d'opposition à présenter sa liste.

TITULAIRE	SUPPLÉANT
Zaïna TERKI	Guy PATTI

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

› RÉSEAU 31

Il s'agit de nommer trois délégués.
M. le Maire propose la liste suivante pour la majorité et invite le groupe d'opposition à présenter sa liste.

DÉLÉGUÉS
François ARDERIU
Eliane ANDRAU
Guy PATTI

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

› SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE LA HAUTE-GARONNE (SDEHG)

Il s'agit de nommer deux délégués.
M. le Maire propose la liste suivante pour la majorité et invite le groupe d'opposition à présenter sa liste.

DÉLÉGUÉS
Quentin PONS
Franck COURADETTE

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

› SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RÉGION TOULOUSAINE (SITPRT)

Il s'agit de nommer 5 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.
M. le Maire propose la liste suivante pour la majorité et invite le groupe d'opposition à présenter sa liste.

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
François ARDERIU	Nathalie JOCKIN
Thierry BERGOUGNIOU	Rachid ABDELAOUI
Joël BAROIS	Clément GADAL
Daniel DALLA-BARBA	Christophe COSTES
Zaïna TERKI	Franck COURADETTE

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

6. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE GALILÉE

Il s'agit de nommer deux représentants.
M. le Maire propose la liste suivante pour la majorité et invite le groupe d'opposition à présenter sa liste.

REPRÉSENTANTS
Clément GADAL
Cécile REVOLLIER

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

7. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE

Il s'agit de nommer un correspondant.
M. le Maire propose le candidat suivant pour la majorité et invite le groupe d'opposition à présenter son candidat.

CORRESPONDANT
Daniel DALLA-BARBA

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

8. NOMINATION D'UN CORRESPONDANT SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Il convient de délibérer afin de désigner un correspondant territorial sécurité routière dont le rôle sera principalement de diffuser des informations relatives à la sécurité routière, de contribuer à la prise en charge de la sécurité routière dans tous les champs compétents de la commune.
M. le Maire propose de désigner M. Alain LUMEAU.
M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver la désignation de M. Alain LUMEAU en tant que correspondant sécurité routière.

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

9. NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

La commission d'Appels d'Offres est chargée, aux termes de l'article L 1414-2 du CGCT, de choisir les titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée et dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est supérieure aux seuils européens qui figurent dans l'annexe n°2 du Code de la Commande Publique (CCP). En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, auquel l'article L.1414-2 renvoie, cette commission est composée comme suit :
- Pour les communes de 3500 habitants et plus, elle comprend l'autorité habilitée à signer le marché (le Maire ou son représentant), président, et cinq membres de l'assemblée délibérante élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste, au scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide « à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret » (Art. L 2121-21 du CGCT).

Ces membres, qui ont voix délibérative, sont élus, ainsi que leurs suppléants, selon les modalités fixées par les articles D 1411-3 à D 1411-5 du CGCT.
Le vote se fait à bulletin secret et donne les résultats suivants.

Résultats du vote :	
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	29
Liste François ARDERIU	27
Liste Jean-Michel CHAGNIOT	2

Il en résulte du calcul des sièges que la Commission d'Appel d'Offres est composée comme suit :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
Joël BAROIS	Franck COURADETTE
Thierry BERGOUGNIOU	Daniel DALLA-BARBA
Eliane ANDRAU	Monique MORANGE
Cécile REVOLLIER	Alain LUMEAU
Guy PATTI	Naïma LABAT

10. FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES DEVANT SIÉGER AU CCAS

M. le Maire informe l'assemblée qu'il convient de fixer le nombre des conseillers municipaux devant siéger au Conseil d'Administration du CCAS.
Il propose 7 membres qui seront élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste à bulletin secret.
Par ailleurs, M. le Maire informe que les sept autres membres sont nommés parmi les représentants des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion ainsi que d'un représentant de l'Union Département Allocations Familiales (UDAF), d'un représentant de l'association des retraités et des personnes âgées, d'un représentant de l'association des personnes handicapées du département.
Le Maire étant Président de droit du CCAS, le Vice-Président sera élu lors du prochain Conseil d'Administration du CCAS.
M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver le nombre des membres devant siéger au CCAS à 7.

Adopté à l'unanimité

11. NOMINATION DES DÉLÉGUÉS AU CCAS

M. le Maire informe l'assemblée qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de renouveler le mandat des membres élus par le Conseil Municipal pour siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
Le nombre de membres élus a été fixé à 7.
L'élection a lieu au scrutin de liste à bulletin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.

Résultats du vote :	
Liste François ARDERIU	27
Liste Jean-Michel CHAGNIOT	2

Après vote du Conseil Municipal, le CCAS est composé des membres suivants :

Délégués	
1. Monique MORANGE	5. Thierry BERGOUGNIOU
2. Yvette DIAZ	6. Naïma LABAT
3. Michel FAURE	7. Eliane ANDRAU
4. Sonia BENSAID	

12. NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU SEIN DU COMITÉ TECHNIQUE ET CHSCT

À la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de nommer trois représentants de la collectivité titulaires et trois représentants suppléants pour siéger au sein du Comité Technique et du CHSCT.
M. le Maire propose la liste suivante :

TITULAIRES	SUPPLÉANTS
François ARDERIU	Sonia BENSAID
Eliane ANDRAU	Daniel DALLA-BARBA
Thierry BERGOUGNIOU	Joël BAROIS

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

13. RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), il doit être, dans chaque commune, institué une Commission Communale des Impôts Directs (CCID).
Cette commission doit être constituée dans les 2 mois qui suivent le renouvellement du Conseil Municipal. La CCID intervient surtout en matière de fiscalité directe locale (TH – FB –FNR) :

- elle dresse avec le représentant de l'administration fiscale, la liste des locaux de référence et des locaux type retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du CGI), détermine la surface pondérée, établit les tarifs d'évaluation correspondants (article 1503 du CGI), et participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du CGI),
- elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510),
- elle formule des avis sur les réclamations portant sur une question de fait relative aux taxes locales.

Ses membres sont désignés par le directeur des services fiscaux sur proposition par le Conseil Municipal d'une liste de contribuables répondant aux conditions exigées par le CGI. Pour les communes de plus de 2000 habitants, les membres composant la CCID sont : le maire ou l'adjoint délégué, président, et 8 commissaires.
Cette liste doit comporter suffisamment de noms afin que puissent être désignés les commissaires et leurs suppléants (en nombre égal à celui des titulaires), en nombre double, soit 32 noms (16 titulaires – 16 suppléants).

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
Eliane ANDRAU	Nathalie JOCKIN
Thierry BERGOUGNIOU	Christophe COSTES
Monique MORANGE	Léa DRAGNE
Rachid ABDELAOUI	Monique GAMBLIN
Naïma LABAT	Quentin PONS
Joël BAROIS	Sonia BENSAID
Yvette DIAZ	Guy PATTI
Daniel DALLA-BARBA	Lisa SANNI-RODRIGO
Zaïna TERKI	Michel FAURE
Alain LUMEAU	Cécile REVOLLIER
Marie-France SALAS	Daniel DELON
Franck COURADETTE	Anna ROUMEGOUS

Jeanne GONZALVEZ	Dominique MANANÉ
Jérôme BOUSQUET	Michel LETERRIER
Philippe DUBOURDIEU	Martine CHAUSSOUNET
Jean-Michel CHAGNIOT	Monique FALIERES

Adopté à l'unanimité

14. INDEMNITÉS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Suite :

- au renouvellement des conseils municipaux,
- à l'élection, lors du Conseil Municipal du 26 mai 2020, du Maire et des Adjoints,
- à la désignation lors du Conseil Municipal d'un conseiller municipal délégué,

il convient de fixer le montant des indemnités versées au Maire, aux Adjoints et aux conseillers municipaux délégués, conformément aux articles L 2122-18, L2122-20, L2123-23, L2123-24,

M. le Maire propose de verser des indemnités selon les modalités suivantes :

Monsieur le Maire	50% de l'indice 1027*
1er Adjoint	20% de l'indice 1027
2e Adjoint	18% de l'indice 1027
3e Adjoint	18% de l'indice 1027
4e Adjoint	18% de l'indice 1027
5e Adjoint	18% de l'indice 1027
6e Adjoint	18% de l'indice 1027
1er conseiller municipal délégué	10% de l'indice 1027

**IB 1027 = 3 889,40 € mensuels (au 1er janvier 2019)*

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver les taux des indemnités du Maire, Adjoints et Conseiller Municipal Délégué comme mentionnés ci-dessus.

POUR = 27, ABSTENTIONS = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

Extrait du compte-rendu Conseil municipal du 30 juin 2020

1. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Voir article page 18.

2. EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DU COMPTABLE

Le comptable de la commune est chargé seul et sous sa responsabilité d'exécuter les recettes et les dépenses, de poursuivre la rentrée de tous les revenus de la commune et de toutes les sommes qui lui sont dues, ainsi que d'acquitter les dépenses ordonnancées par le Maire jusqu'à concurrence des crédits régulièrement accordés.
Le comptable établit, à l'issue de la clôture de chaque exercice, le compte de gestion, document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.
Le compte de gestion 2019 a été produit, conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

POUR = 27, CONTRE = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

3. TAUX DES IMPOSITIONS DIRECTES POUR L'ANNÉE 2020

Compte tenu du produit fiscal attendu et des bases prévisionnelles notifiées par la Direction Régionale des Finances Publiques pour l'exercice 2020, il est proposé au conseil municipal les taux d'imposition suivants pour l'année 2020 :

	Bases notifiées	Taux appliqués en 2020	Produit Fiscal
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	6 691 000,00	24,63 %	1 647 993,30
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	7 100,00	159 %	11 289,00
TOTAL			**1 659 282,30**

POUR = 27, CONTRE = 2 (Mme FALIERES et M. CHAGNIOT)

4. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Voir article page 19.

Extrait du compte-rendu Conseil municipal du 28 juillet 2020

1. INSTAURATION D'UNE REDEVANCE POUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le domaine public communal, qui se compose de l'ensemble des voiries propriétés de la commune ainsi que de l'ensemble des trottoirs et autres espaces dont l'usage principal est affecté à la circulation des piétons, nécessite pour toute occupation, une déclaration en Mairie : travaux sur la voirie ou sur le trottoir, terrasse de bar ou de restaurant, expositions...
En fonction du type d'occupation, l'occupant peut être amené à payer une redevance d'occupation du domaine public qu'il convient de fixer.

M. le Maire propose au conseil municipal de fixer les montants des redevances pour l'occupation du domaine public selon les modalités suivantes :

1,00 € / m² / jour d'occupation

M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public mis en place à compter du 1er septembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

2. CONTRIBUTION AUX FRAIS DE FOURRIÈRE POUR LES VÉHICULES ABANDONNÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE

L'article R417-12 du Code de la Route prévoit la possibilité de mettre en fourrière les véhicules laissés sur la voie publique plus de 7 jours consécutifs, sauf si un arrêté municipal plus restrictif en termes de délai d'occupation du domaine public le prévoit.
Pour la commune de La Salvetat St Gilles, les véhicules abandonnés sont mis en fourrière lorsque le propriétaire avisé du constat d'abandon n'a pas retiré le véhicule.
Les frais de mise en fourrière (enlèvement, jours de garde et éventuellement expertise et destructions) sont réglés par le propriétaire du véhicule lorsqu'il récupère ce dernier.
Lorsque le véhicule n'est pas récupéré par le propriétaire, la commune émet un titre qui sera recouvré par le Trésor Public dont le montant correspond aux tarifs prévus par la délibération n°8 du 15 décembre 2015 et plus précisément par l'article 4 de la convention de mise en fourrière des véhicules signée avec le garage du Casque. Lorsque le propriétaire n'est pas solvable ou n'est pas retrouvé, les frais de l'ensemble de la procédure incombent à la ville.
M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver le choix de refacturer aux propriétaires de véhicules l'ensemble des frais lorsque ceux -ci n'ont pas récupéré ces derniers à la fourrière.

Adopté à l'unanimité.

3. CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE POUR FAIRE FACE À L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou assimilé.
La présente délibération a pour objet de mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la commune de La Salvetat Saint-Gilles.
Les critères d'attributions ont été posés à partir du postulat suivant : l'ensemble des rémunérations a été maintenu pour les agents de la commune. Ainsi, cette prime n'a pas vocation à valoriser un agent dont les missions ont été interrompues par les effets du confinement.

Les critères d'évaluation sont les suivants :

1. Agents ayant contribué en présentiel ou à distance sur demande hiérarchique (hors ASA – autorisation spéciale d'absence - pour garde d'enfant ou personnes isolées ou service fermé)
2. Définir un montant plafond : 1000 €
3. Période pour déterminer le nombre de jours à valoriser : période du lundi 23 mars au vendredi 8 mai soit 32 jours ouvrés
4. Tarif journalier à appliquer :

   31,25 € / jour en présentiel (soit 1000 € pour 32 jours valorisés)

   15,625 € / jour en travail à distance sur demande hiérarchique (soit 500 € pour 32 jours valorisés).

Cette prime exceptionnelle sera d'un montant maximum de 1000 €
Elle sera versée en une seule fois, sur la paie du mois de septembre 2020.
Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.
M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver la mise en place d'une prime exceptionnelle en faveur des agents ayant été mobilisés pendant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 et les critères d'attribution comme définis ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

4. MOTION RELATIVE A L'OPPOSITION AU SURVOL DE LA COMMUNE DE LA SALVETAT ST GILLES PAR DES AVIONS DÉCOLLANT DE L'AÉROPORT TOULOUSE/BLAGNAC

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le lancement d'une expérimentation par la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC-Sud), visant à modifier les couloirs aériens de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac (ATB) en décollage Nord et Sud, conduisant à un survol régulier de plusieurs communes peu ou non-survolées jusqu'alors et notamment la Ville de La Salvetat Saint-Gilles.

Considérant que la Ville de La Salvetat Saint-Gilles a été insuffisamment informée en amont et surtout pas associée à la décision de lancement de cette expérimentation dont le déploiement ultérieur induirait de lourds impacts sur les populations survolées, attenterait gravement à leur qualité de vie et induirait de facto des nuisances sonores importantes,

Considérant que la Ville de La Salvetat Saint-Gilles n'est pas concernée actuellement ni par le Plan d'Exposition au Bruit (PEB), ni par le Plan de Gêne Sonore (PGS) de l'Aéroport Toulouse-Blagnac,

Considérant que les habitants de la Ville de La Salvetat Saint-Gilles ont fait le choix volontaire et raisonné d'y habiter pour sa

qualité de vie reconnue et justement pour ne pas avoir à subir de telles nuisances supplémentaires,

Considérant que l'industrie aéronautique revêt pour le bassin d'emploi une importance stratégique,

Reconnaissant que des efforts importants sont aujourd'hui consentis par l'ensemble des acteurs de la navigation aérienne, les constructeurs, les compagnies, les pouvoirs publics et les collectivités pour améliorer l'acceptabilité de l'aviation et réduire son impact environnemental,

Considérant que décider dans ces conditions d'une telle modification risque au contraire de mettre à mal ces efforts en exacerbant les passions, de ternir l'image et d'affecter l'activité économique d'un secteur pourtant vital pour notre territoire,

Considérant la motion votée en Conseil Municipal le 2 mars 2020 visant à demander aux autorités aériennes que les habitants de La Salvetat Saint-Gilles soient largement informés et puissent s'exprimer sur les conséquences de ces nouvelles trajectoires de décollage face au sud,

Considérant que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a indiqué lors d'une réunion le 20 décembre 2019 avoir décidé d'adapter les contraintes imposées aux pilotes et allonger l'expérimentation de quelques mois,

Considérant que la 4ème phase de test annoncée par la DGAC qui a démarré le 27 février maintient le couloir aérien au-dessus de La Salvetat Saint-Gilles,

Considérant que la Ville de Pibrac a obtenu, dans les mêmes conditions, l'arrêt de tout survol par les lignes régulières de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac,

Considérant le nombre très important de plaintes formulées par les Salvetains depuis leur sensibilisation au test en cours,

Considérant que l'État et la DGAC ont annoncé, par communiqué du 30 juin 2020, l'interruption de l'expérimentation relative aux départs face au sud, en raison de l'impact de la crise sanitaire sur le trafic aérien,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de :

- s'opposer résolument à tout survol de son territoire par les lignes régulières de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac,
- demander à l'État de ne pas reprendre l'expérimentation, aujourd'hui suspendue, visant à la modification des trajectoires de l'Aéroport de Toulouse-Blagnac,
- l'autoriser à utiliser tous les moyens possibles pour ne pas laisser se reproduire un tel projet,
- demander à l'État le lancement d'une véritable concertation avec les Maires, les habitants des communes dont La Salvetat Saint-Gilles et les parties prenantes concernées, pour trouver les solutions raisonnables permettant de satisfaire aux exigences de sécurité aérienne, tout en respectant le droit légitime des populations à vivre dans les lieux tranquilles et sans nuisance qu'ils ont volontairement choisis.

Adopté à l'unanimité.

Extrait du compte-rendu Conseil municipal du 6 octobre 2020

1. DÉCISIONS MUNICIPALES

› 10-2020 du 23 juillet :

Avenant n°1 au marché n°2018-T-001 relatif aux travaux d'urgence et de stricte conservation du château Raymond IV– Lot 4 – Société MALBREL CONSERVATION.

Montant initial du marché	114 865,87 € TTC
Montant de l'avenant	2 694,00 € TTC
% d'écart introduit par l'avenant	2,36 %
Montant du nouveau marché	**117 559,87 € TTC**

› 15-2020 du 18 septembre :

Avenant n°2 au marché n° 2018 – T-001 LOT 1 - Travaux d'urgence et de stricte conservation du château Raymond IV de La Salvetat Saint-Gilles – SAS BOURDARIOS (maçonnerie)

Montant initial du marché	801 939,10 € TTC
Montant du marché modifié par l'avenant n°1	809 124,56 € TTC
Montant avenant n°2 tranche ferme	82 247,38 € TTC
Montant avenant n°2 tranche optionnelle 1	1 960,24 € TTC
Montant avenant n°2 tranche optionnelle 2	– 12 765,57 € TTC
Montant total de l'avenant n°2	**71 442,05 € TTC**
% d'écart introduit par l'avenant	8,90 %
Montant du nouveau marché	**880 566,61 € TTC**

2. CONVENTION DE MISE EN PLACE ET DE GESTION DE LA LUDOTHÈQUE «JEUX DÉ EN BULLE» POUR LA PÉRIODE DU 1/09/2020 AU 31/07/2021

L'association Léo Lagrange est à l'initiative de l'organisation, du fonctionnement et de l'animation de la ludothèque de La Salvetat Saint-Gilles. La commune soutient ce projet d'intérêt général en apportant les moyens nécessaires à son fonctionnement par le versement d'une subvention (En application de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014, notamment l'article 59) d'un montant total de 52 945,48 €.
La participation se fera mensuellement, à partir du mois d'octobre, sur la base d'un dixième du montant total, soit 5 294,55 €.
M. le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention de mise en place et gestion de la ludothèque entre Léo Lagrange et la commune et de l'autoriser à la signer.

Adopté à l'unanimité.

3. FETE LOCALE 2020 : PRISE EN CHARGE DE 50 % DES MONTANTS DE DROITS DE PLACE POUR LES FORAINS

En raison du contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie COVID-19 et dans le cadre de la fête locale 2020 de La Salvetat Saint-Gilles, la commune a décidé de prendre en charge 50 % des montants de droits de place pour les forains, soit 562,50 €. Pour la trésorerie, il convient de régulariser cette prise en charge par délibération.
M. le Maire demande au conseil municipal, en raison de la crise sanitaire actuelle, d'approuver la prise en charge à 50 % des montants des droits de place pour les forains.

Adopté à l'unanimité.

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2020

Succinctement, voici la structure d'un budget communal :

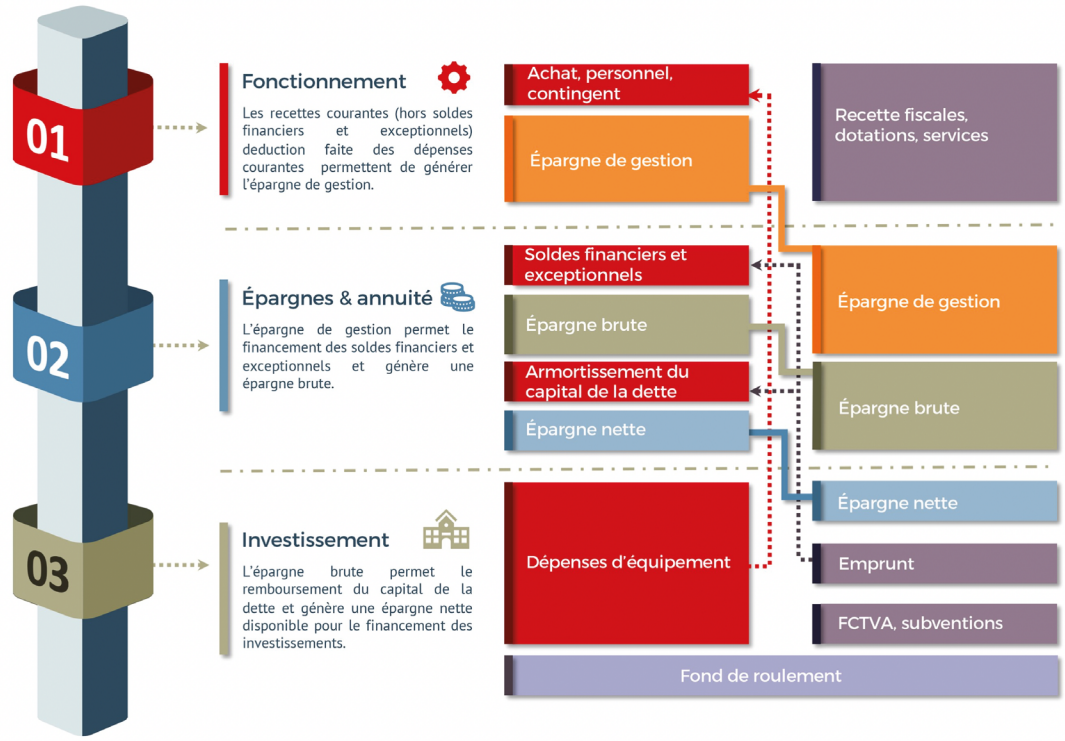

Pour pouvoir évaluer et préparer un budget, nous avons utilisé les bases fiscales suivantes :

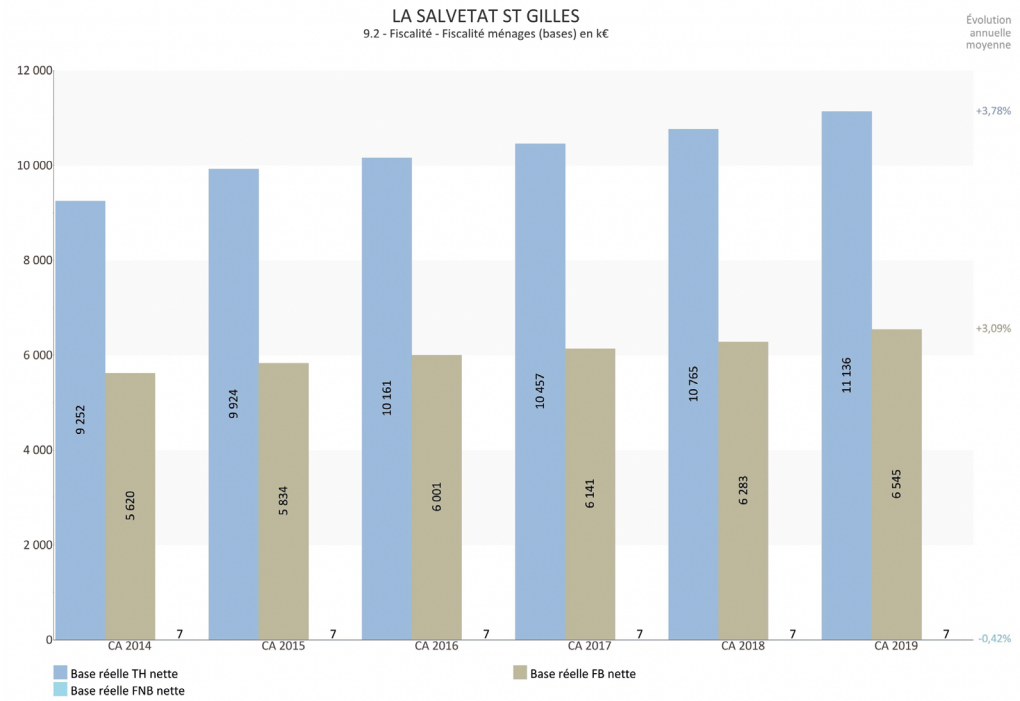

Les bases fiscales ménages sont dynamiques sur la période (TH et FB) :

- Évolution annuelle des bases TH : + 3,78%
- Évolution annuelle des bases FB : + 3,09%

Sans augmentation des taux, le produit fiscal des contributions directes augmente de 3,66 % sur la période liée à l'évolution des bases et de la population.

Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab.	CA 2018 (€/hab.) *8 193 hab.*	CA 2019 (€/hab.) *8 513 hab.*	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart / strate*	Écart / strate*
RECETTES DE GESTION	888,84 €	881,78 €	-0,8 %	nd	nd	nd
dont impôts et taxes (R73)	476,58 €	489,70 €	+2,8 %	588 €	-105 €	-17,84 %
dont contributions directes	390,30 €	391,44 €	+0,3 %	493 €	-102 €	-20,74 %
Participations (R74)	307,29 €	303,61 €	-1,2 %	nd	nd	nd
DGF	178,81 €	177,47 €	-0,7 %	153 €	25 €	16,2 %
DÉPENSES DE GESTION	867,44 €	878,60 €	+1,3 %	nd	nd	nd
Charges à caractère général (D011)	293,54 €	305,61 €	+4,1 %	252 €	47 €	18,66 %
Personnel (D012)	485,09 €	483,87 €	-0,3 %	532 €	-48 €	-9 %
Autres charges (65)	82,01 €	82,91 €	+1,1 %	nd	nd	nd
dont 655	39,83 €	41,07 €	+3,1 %	30 €	10 €	33,4 %
dont 657	30,59 €	30,12 €	-1,5 %	68 €	-37 €	-55,15 %
ÉPARGNE DE GESTION	21,40 €	3,18 €	-85,1 %	212 €	-200 €	-94,21 %
Frais financiers	5,41 €	7,21 €	+33,3 %	26 €	-20 €	-75,65 %
Résultat financier & exceptionnel	12,06 €	10,89 €	-9,7 %	nd	nd	nd
ÉPARGNE BRUTE	28,05 €	6,86 €	-75,5 %	193 €	-176 €	-90,95 %
Remboursement du capital de la dette	43,21 €	42,65 €	-1,3 %	85 €	-42 €	-49,72 %
ÉPARGNE DISPONIBLE (CAF)	-15,16 €	-35,79 €	ns	108 €	-133 €	-123,68 %

Il est à remarquer que les **recettes de gestion** sont globalement inférieures à la strate nationale, **les dépenses de personnel** sont inférieures alors que les charges à caractère général sont supérieures à la strate pour la commune.

Strate de population : 5 000 à 10 000 habitants hab.	CA 2018 (€/hab.) *8 193 hab.*	CA 2019 (€/hab.) *8 513 hab.*	Évol.	Strate (€/hab.)	Écart / strate*	Écart / strate*
DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS D16)	146,41 €	173,85 €	+18,7 %	nd	nd	nd
Dépenses d'équipement brut	146,41 €	173,85 €	+18,7 %	322 €	-161 €	-50,2 %
RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT (HORS R16)	122,28 €	113,57 €	-7,1 %	nd	nd	nd
Subventions	57,55 €	10,82 €	-81,2 %	63 €	-29 €	-45,87 %
EMPRUNT	61,03 €	58,73 €	-3,8 %	73 €	-13 €	-17,86 %
ENDETTEMENT	506,54 €	491,84 €	-2,9 %	847 €	-347 €	-41,03 %
FISCALITÉ						
Base TH	1 313,90 €	1 308,09 €	-0,4 %	1 353 €	-42 €	-3,13 %
Base FB	766,82 €	768,82 €	+0,3 %	1 278 €	-510 €	-39,9 %
Base FNB	0,90 €	0,86 €	-5,0 %	17 €	-16 €	-94,88 %
Base CFE	0 €	0 €		15 €	-15 €	-100 %
Taux TH	17,94 %	17,94 %		15,79 %	2,15 %	13,61 %
Taux FB	19,74 %	19,74 %		21,63 %	-1,89 %	-8,73 %
Taux FNB	159 %	159 %		59,47 %	99,53 %	167,38 %

L'endettement, par habitant, est très faible et très inférieur à celui de la strate (491 € par habitant pour la commune contre 847 € pour la strate).

Les bases fiscales en Foncier Bâti (FB) sont nettement inférieures à la strate.

Divers scénarii ont été établis et envisagés.

Le scénario retenu correspond à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en maintenant un certain niveau des dépenses d'investissement, chaque année, pour le maintien du service public et de l'état, en condition, des biens de la commune.

Budget

1. COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (EN €)

A - Réalisation de l'exercice 2019

SECTION	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	**7 896 313,59 €**	**7 630 332,14 €**
Mouvements réels	7 529 069,24 €	7 314 420,85 €
Mouvements d'ordre	341 680,86 €	8 288,52 €
Rattachements	25 563,49 €	307 622,77 €
FONTIONNEMENT (hors ordre)	7 554 632,73 €	7 622 043,62 €
INVESTISSEMENT	**1 851 121,86 €**	**1 808 336,16 €**
Mouvements réels	1 842 833,34 €	1 466 655,30 €
Mouvements d'ordre	8 288,52 €	341 680,86 €
Rattachements	675 992,00 €	1 106 736,80 €
INVESTISSEMENT (hors ordre)	1 842 833,34 €	1 466 655,30 €
TOTAL	**9 747 435,45 €**	**9 438 668,30 €**
Report Fonctionnement 002 (année N-1)		715 866,80 €
Report Investissement 001 (année N-1)		334 566,14 €
TOTAL (réalisations + reports)	**9 747 435,45 €**	**10 489 101,24 €**
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	-	- 265 981,45 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-	- 42 785,70 €
RESULTAT DE L'EXERCICE (y compris reports)	-	**741 665,79 €**

B - Restes à réaliser

Dépenses Investissement	675 992,00 €	
Recettes Investissement		1 103 736,80 €
Solde positif		**427 744,80 €**

C - Résultat du compte administratif 2019

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2019	- 265 981,45 €
Report de l'exercice 2018	+ 1 050 432,94 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	**+ 784 451,49 €**
INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution de l'exercice 2019	- 42 785,70 €
Report de l'exercice 2018	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2019	**- 42 785,70 €**
Résultat corrigé des restes à réaliser	+ 384 959,10 €
Solde du compte administratif y compris reports	**+ 741 665,79 €**
Résultat global cumulé (RAR compris) 2019	**+ 1 169 410,59 €**

Le solde global est positif.

2. ÉVOLUTION DE L'ENDETTEMENT

L'endettement de la commune par habitant reste très faible par rapport aux communes françaises équivalentes.

Encours de la dette par habitant

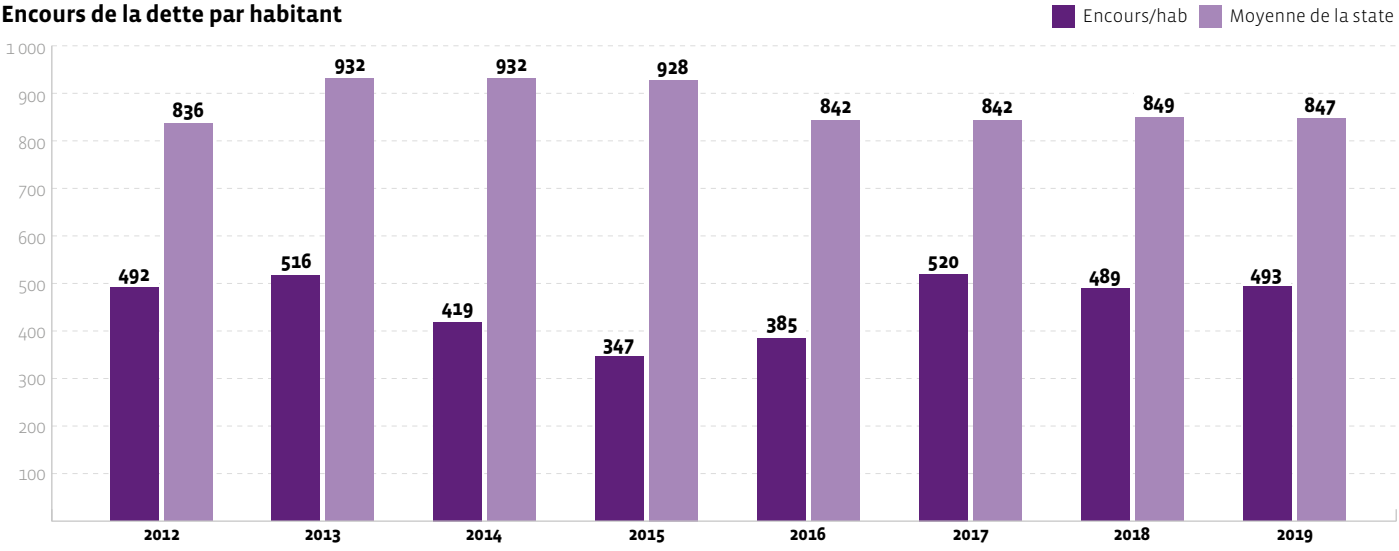

3. TAUX DE FISCALITÉ LOCALE 2020

Les taux de fiscalité de la commune sont inférieurs aux communes françaises équivalentes.

BASE, TAUX ET PRODUIT		Taxe Foncière Bâti	Taxe Foncière Non Bâti	TOTAL Y compris Taxe d'habitation
Base (en €)	2019	6 484 000 €	7 400 €	17 560 400 €
	2020	6 691 000 €	7 100 €	18 103 100 €
	Variation	3,19 %	- 4,05 %	
Taux de taxation	2019	19,74 %	159,00 %	
	2020	**24,63 %**	**159,00 %**	
	Différence	4,890 %	0,00 %	
Produit (en €)	2019	1 279 942 €	11 766 €	3 277 486 €
	2020	1 647 993 €	11 289 €	3 705 339 €
	Variation	28,76 %	- 4,05 %	13,05 %

2020	CA	Taux CA	Valeur CA	Strate	Taux Strate	Valeur Strate
Base FB	768,82 €	24,63 %	189,36 €	1 278,00 €	21,63 %	276,43 €
Base FNB	0,86 €	159,00 %	1,37 €	17,00 €	59,47 %	10,11 €

FB = Foncier Bâti / FNB = Foncier Non Bâti

Moyenne des communes équivalentes

Il n'a pas été présenté la taxe d'habitation car, pour 80 % de la population, elle n'existe plus, et pour les 20 % restants, elle doit disparaitre d'ici à 2023.

4. BUDGET 2020

Pour l'année 2020 où nous avons subi de plein fouet la pandémie liée au coronavirus, nous vous présentons très succinctement le budget 2020 qui a été fait en dehors de la prise en compte du Covid-19.

Fonctionnement	**Dépenses = Recettes = 8 362 072,00 €** (2,62 % par rapport au BP 2019)
Investissement	**Dépenses = Recettes = 3 484 583,00 €** (- 20,53 % par rapport au BP 2019)
TOTAL	**Dépenses = Recettes = 11 846 655,00 €** (- 5,48 % par rapport au BP 2019)

Fiscalité et taxe foncière

Les propriétaires de logements ont vu, pour 2020, une augmentation de la taxe foncière.

Vous pouvez retrouver l'intégralité des débats motivant cette décision dans la retranscription du conseil municipal du 30 juin, consultable sur le site Internet de la commune, à l'adresse : https://www.lasalvetat31.fr/?ddownload=12149., dont les principaux éléments sont synthétisés ci-dessous :

Pourquoi la taxe foncière ?

Parce qu'il n'est plus possible pour les communes de modifier les taux de la taxe d'habitation, en raison de la réforme conduisant à sa suppression.

Quel est le montant de la hausse ?

En moyenne 100€ / an / foyer. En effet, le taux communal a augmenté de 4,89 points, générant une hausse d'environ 10% du montant total de la taxe foncière.

Pourquoi en 2020 ?

Parce que près de 80 % des foyers ont vu le tiers restant de leur taxe d'habitation disparaître, et que pour les 20% restants, un premier abattement de 30 % sera effectif dès l'année suivante.

Il est à noter que cette baisse de la taxe d'habitation est bien supérieure (près de trois fois) à la hausse de la taxe foncière. De ce fait, le pouvoir d'achat, bien qu'impacté, restera largement amélioré.

Pourquoi une hausse ?

Parce que la commune a besoin de ressources pour financer ses services publics.

Il est à noter que les bases fiscales (autrement appelées les valeurs locatives) de La Salvetat Saint-Gilles sont statistiquement bien en dessous de la moyenne. Le diagramme suivant permet d'illustrer ce phénomène.

Potentiel financier 2019 (en €/habitant)

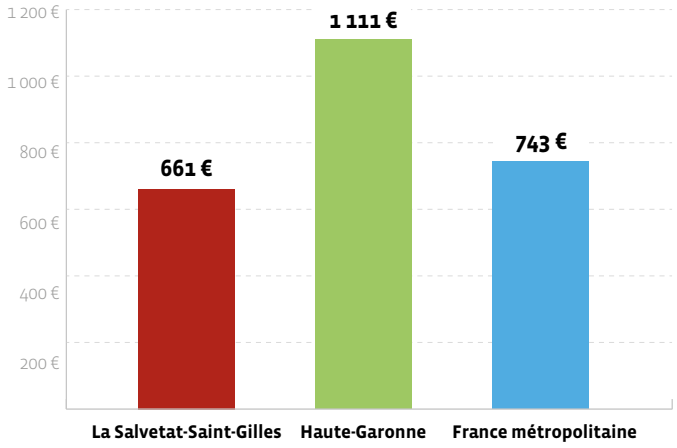

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2019

Cette faiblesse des bases (calculées par les services fiscaux) a pour effet, même si le taux communal se situe dans la moyenne, de produire des recettes communales, et donc des impôts locaux, moins élevées que sur le reste du territoire.

Impôts locaux 2019 (en €/habitant)

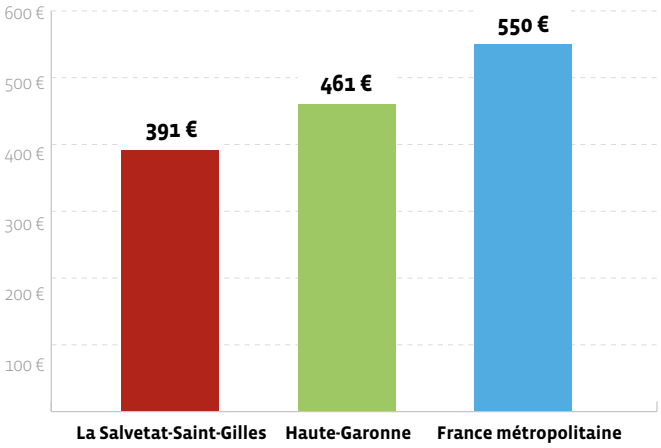

Source : Ministère de l'Économie et des Finances, 2019

En 2019, les Salvetains payaient en moyenne 391 €/habitant d'impôts locaux, au lieu de 461 €/habitant pour la Haute-Garonne et de 550 €/habitant pour le territoire national.

Dans ce cas, comment faisait la commune jusqu'à présent ?

Si La Salvetat Saint-Gilles a pu maintenir une très faible pression fiscale, sans trop d'augmentation au cours de ces 20 dernières années, c'est parce qu'elle pouvait disposer de recettes exceptionnelles.

Dans un premier temps, les ventes de terrains municipaux tels que pour le collectif d'habitations Saint-Exupéry ou pour la ZAC de l'Apouticayre ont généré plusieurs millions d'euros de recettes. Ensuite, ces dernières années, la commune étant adhérente à l'ancien Syndicat Intercommunal de Développement et d'EXpansion Economique (SIDEXE), en charge du développement économique du plateau de La Ménude, des recettes exceptionnelles ont été également perçues à chaque vente de terrain.

Aujourd'hui, l'épuisement de ces ressources a donc conduit à un ajustement de l'effort fiscal, qui bien que restant toujours en dessous de la moyenne du territoire, nous permet de conserver un haut niveau de service public au bénéfice des Salvetains.

La restauration scolaire accessible à tous les enfants
Adoption de la tarification sociale à La Salvetat

L'accès à la cantine constitue un droit pour tous les enfants, afin de leur assurer une alimentation équilibrée. Cet accès à la cantine favorise l'apprentissage, la réussite scolaire et joue un rôle essentiel dans l'intégration sociale.

Le service de restauration scolaire est en permanence adapté et proportionné au nombre d'enfants inscrits dans les écoles de la commune, tant en termes de locaux, de matériels que de personnels. Une tarification progressive, liée au niveau de revenus des parents, a toujours été pratiquée pour permettre l'accès à la restauration scolaire d'un grand nombre d'enfants, mais la volonté de la municipalité est de **permettre l'accès à la cantine à tous les enfants**.

Avec des mesures incitatives[1], mais sans aucune obligation, le gouvernement (au moins jusqu'en 2022) propose un soutien financier pour aider les communes à mettre en place une tarification sociale qui se traduit par le versement de subventions dans certaines conditions. Après vérification auprès des services de l'état, notre commune remplit les conditions pour l'attribution de ces subventions. Aussi, le travail de la commission scolaire connait une accélération pour permettre l'adoption d'une tarification sociale et redonner du pouvoir d'achat aux familles les plus fragiles.

A l'issue des travaux menés, dans le cadre de la révision de la tarification de la restauration scolaire, et afin de garantir un meilleur accès à la cantine, la commune revoit la progressivité des tarifs. Pour mieux tenir compte des revenus et du nombre de personnes composant le foyer, elle met en place une **offre nouvelle** à destination des populations les plus modestes : une grille comptant **trois tarifs à moins de 1 € le repas**.

A la rentrée des classes, les parents font le choix ou non d'inscrire leur enfant à la restauration scolaire. Pour bénéficier de la tarification instaurée par la commune, les parents doivent demander à la Caisse d'Allocations Familiales une attestation de quotient familial QF et la transmettre impérativement au service scolaire de la Mairie. Les enfants affectés dans l'ULIS de l'école des Trois Chênes bénéficient également de cette nouvelle grille tarifaire de la commune. En effet, les enfants en situation de handicap ne sont pas toujours scolarisés sur leur lieu de résidence. La décision du choix de la commune d'accueil est faite par la Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées CDAPH et elle s'impose aux parents qui n'ont pas, alors, le choix de l'école d'affectation.

Le restaurant scolaire n'est pas juste un lieu où les élèves s'alimentent pour prendre des forces et des calories. Il contribue aussi à la formation du goût, favorise le bon déroulement des apprentissages en contribuant à la concentration des élèves, et participe à l'apprentissage du vivre ensemble.

La Municipalité a instauré une tarification sociale depuis la rentrée scolaire 2020 pour permettre, dans une **logique d'équité**, à tous les enfants dont les familles répondent aux critères, de manger au restaurant scolaire tous les jours de classe pour un prix, par repas, ne dépassant pas 1€. Les repas, validés lors des commissions menus et servis au restaurant scolaire, sont préparés sur place et se composent d'aliments issus de circuits d'approvisionnement courts et de 20 % d'aliments « bio ». En France, seulement 20 % des repas fournis dans les restaurants scolaires du premier degré sont préparés sur place, et à La Salvetat 100 %.

Il est important de savoir que l'aide de 2 € par repas, que le gouvernement s'est engagé à verser aux collectivités intégrant le dispositif de la tarification sociale, repose sur un montant moyen du coût d'un repas de 4,50 €, alors que le coût réel du repas servi et encadré à La Salvetat est proche, en réalité, de 10 €.

[1] La mesure a été lancée en avril 2019 à destination des communes pour les repas servis aux élèves scolarisés dans l'élémentaire et, à compter de 2020, la mesure est élargie aux repas servis aux élèves de maternelle.

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Valeur du QF >	inférieur à 400 €	de 401 € à 600 €	de 601 € à 800 €	de 801 € à 1000 €	de 1001 € à 1200 €	de 1201 € à 1600 €	supérieur à 1600 €	Extérieurs (hors ULIS)
Tarif unique	0,75 €	0,85 €	0,95 €	2,75 €	2,90 €	3,13 €	3,20 €	3,44 €
ALAE midi 2h	0,65 €	0,65 €	0,70 €	0,75 €	0,85 €	1,00 €	1,00 €	1,20 €

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION POUR L'ALAE

Valeur du QF >	inférieur à 400 €	de 401 € à 600 €	de 601 € à 800 €	de 801 € à 1000 €	de 1001 € à 1200 €	de 1201 € à 1600 €	de 1601 € à 2000 €	supérieur à 2000 €	Extérieurs (hors ULIS)
Matin 1h30	0,40	0,42	0,51	0,57	0,64	0,70	0,74	0,80	1,00
Soir 2h15	0,60	0,63	0,77	0,86	0,96	1,05	1,11	1,20	1,50

NOUVEAUX TARIFS DE LA RESTAURATION POUR L'ALSH

Valeur du QF >	inférieur à 400 €	de 401 € à 600 €	de 601 € à 800 €	de 801 € à 1000 €	de 1001 € à 1200 €	de 1201 € à 1600 €	de 1601 € à 2000 €	supérieur à 2000 €	Extérieurs (hors ULIS)
Journée avec repas	9,50 €	9,80 €	10,40 €	11,70 €	12,80 €	13,30 €	13,54 €	13,83 €	16,00 €
Journée sans repas	8,40 €	8,70 €	9,20 €	10,45 €	11,43 €	12,50 €	12,77 €	13,00 €	14,50 €
1/2 journée avec repas	7,40 €	7,70 €	8,46 €	9,65 €	10,56 €	11,45 €	11,70 €	11,90 €	13,40 €
1/2 journée sans repas	5,90 €	6,20 €	6,58 €	7,63 €	8,28 €	8,85 €	9,04 €	9,23 €	10,70 €

La sirène d'alerte

Le système d'alerte et d'information des populations (SAIP)

Cet article est tiré en partie du site Internet de la préfecture de la Haute-Garonne (http://www.haute-garonne.gouv.fr/saip)

La commune de La Salvetat Saint-Gilles a installé une sirène sur le toit de l'église (à côté de la Mairie place du 19 Mars 1962). Cette installation entre dans le cadre du SAIP.

Qu'est-ce que le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP) ?

Le SAIP est un ensemble d'outils (dont font partie les sirènes) qui permet la diffusion d'un signal ou d'un message par les autorités lors d'un événement d'une particulière gravité ou en situation de crise (catastrophe naturelle et industrielle, attentat terroriste), aux personnes qui sont susceptibles ou sont en train d'en subir les effets.
Son déclenchement est de la compétence du maire et du préfet, voire du ministère de l'Intérieur.
Dans le département de la Haute-Garonne, ce sont 135 sirènes (51 existantes et 84 nouvelles) qui seront raccordées au SAIP. Le déploiement est en cours.

Quelles sont les caractéristiques du signal national d'alerte ?

Les sirènes du SAIP et les sirènes des exploitants industriels soumis à Plan Particulier d'Intervention (PPI) :
Le signal d'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence
Le signal de fin d'alerte : son continu de 30 secondes
Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes le premier mercredi de chaque mois à midi.

Vous pouvez entendre le signal national d'alerte sur le site de la Mairie :

En sélectionnant les onglets suivants : « quotidien » – « sécurité » - « sirène d'alerte » – « identifier les signaux d'alerte ».

Rappel sur les consignes générales de comportement en cas d'alerte :

Au signal, il faut :
- Rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures (fentes, portes, aérations, cheminées....)
- Arrêter climatisation, chauffage et ventilation
- Se mettre à l'écoute de la radio

Ce qu'il ne faut pas faire :
- Rester dans son véhicule.
- Aller chercher les enfants à l'école (les enseignants se chargent de leur sécurité)
- Téléphoner (les réseaux doivent rester disponibles pour les secours)
- Rester près des vitres
- Ouvrir les fenêtres pour savoir ce qui se passe dehors
- Allumer une quelconque flamme (risque d'explosion)
- Quitter l'abri sans consigne des autorités

Des consignes spécifiques sont également applicables pour chaque risque : par exemple, en cas de risque de rupture de barrage, il faut rejoindre un point haut de la commune.

http://www.haute-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes-et-des-biens/Securite-civile/L-alerte-et-l-information-des-populations-face-aux-risques-majeurs

Travaux dans les écoles

Chaque année, la Ville de La Salvetat Saint-Gilles consacre un budget conséquent d'environ 250 000 € aux travaux dans ses écoles et à l'amélioration de l'environnement de travail de nos petits salvetains.
La Ville profite des grandes vacances scolaires pour réaliser ces travaux et garantir la meilleure qualité d'accueil des élèves à chaque rentrée scolaire. Toutefois, les interventions ne se limitent pas seulement à la période estivale. En effet, tout au long de l'année, essentiellement les mercredis et petites vacances scolaires mais aussi à chaque fois que l'opportunité se présente, notre Centre Technique Municipal réalise tous les travaux d'entretien courants et réparations diverses. En ce qui concerne les interventions nécessitant des moyens spécifiques nous faisons appel à des entreprises externes.
À titre d'exemple, pendant le premier confinement :
- De nombreuses réparations et des travaux de peinture ont été réalisés à l'école des Trois Chênes ainsi qu'au centre de loisirs.
- De même, des travaux conséquents pour améliorer l'acoustique dans le groupe scolaire du Château d'Eau ont également été menés.

Cet été, les sols et les plafonds de plusieurs salles de l'école Marie-Curie ont été rénovés, et le couloir ainsi que le hall de l'extension de l'école Condorcet ont fait peau neuve.
De plus, afin d'éliminer les pannes récurrentes de l'école élémentaire Condorcet, des travaux de reprise complète du câblage informatique ont été réalisés aux vacances de la Toussaint et vont se poursuivre durant les congés scolaires, et, pour le reste, cet été.
L'éclairage des classes de toutes les écoles est également passé progressivement à l'éclairage LED.
Le Service Informatique de notre ville est également à pied d'œuvre et a mené un grand projet de renouvellement et de mise à niveau de tout notre réseau informatique et outils pédagogiques numériques.

Ainsi, nos deux écoles élémentaires sont à ce jour, pratiquement en totalité équipées en matériel informatique et de vidéo-projection interactif à focale courte.
Les préfabriqués vétustes et contenant de l'amiante de l'école des Trois Chênes ont été démantelés et évacués et une extension de la cour est à l'étude.
Enfin d'autres travaux sont prévus prochainement :
- Réaliser l'extension de la cour de l'école des Trois Chênes pour un montant de 55 000 €,
- Refaire l'abri anti-pluie dans la cour de l'école Marie-Curie,
- Réaliser plusieurs chantiers de peinture pour un montant de 13 000 €,
- Remplacer les fenêtres en simple vitrage de l'école Marie-Curie par des fenêtres double vitrage pour un montant 135 000 €.

Les commémorations

Durant toute cette période écoulée (mars à novembre 2020), malgré les confinements et les restrictions, en respect des règles sanitaires édictées au niveau national et par la Préfecture de la Haute-Garonne, les commémorations nationales ont été maintenues en petit comité.

Nous avons tenu, durant toute cette période difficile pour toutes et tous, à honorer nos anciens et ceux et celles tombés pour la France.

Mercredi 27 Mai - Fête nationale de la résistance

Mardi 14 juillet

Dimanche 30 août (fête locale)

Mercredi 11 Novembre

Nouveaux Salvetains 2020

Comme chaque année, en Octobre, les nouveaux Salvetains ont pu rencontrer les élus.

En ce mois d'octobre non confiné, nous avons pu organiser l'accueil de tous les nouveaux salvetains qui ont bien voulu participer à cet événement.

Après la présentation de Monsieur le Maire (infrastructures de la commune, les locaux de la ville, les associations référentes de la commune, les transports présents...), les participants ont pu s'entretenir avec les élus présents.

Monsieur le Maire a répondu aux questions posées, et, en particulier, celles concernant les transports.

Un échange convivial s'en est suivi autour d'un apéritif.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des informations diffusées ce jour-là sur le site internet de la commune.

L'inscription à la newsletter, ou encore la consultation de la page Facebook, vous permettra de rester informés sur les actualités. Le guide pratique, le nouveau plan de la ville, le guide des associations, et les 2 derniers bulletins municipaux « Vivre à la Salvetat » ainsi que d'autres documents utiles étaient mis à leur disposition.

Annulation des festivités de fin d'année

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons dû annuler nos fêtes de fin d'année : le marché de Noël, l'animation et le spectacle des enfants.

Nous avons essayé, un maximum, de maintenir ces manifestations, mais, comme vous avez pu le constater, la situation sanitaire actuelle nous a mis devant l'obligation de stopper tous nos projets de réjouissances.

Néanmoins, c'est avec grand plaisir que nous avons pu distribuer la traditionnelle boîte de chocolats de Noël aux petits Salvetains de nos écoles.

Nous en profitons pour remercier les directrices de nos écoles de nous avoir permis de faire cette distribution.

Également, le repas de nos aînés n'a pu avoir lieu... Nous espérons pouvoir reprogrammer cette fête dès que possible et pourquoi pas en «fête de printemps»...

Nous vous adressons tous nos vœux pour cette nouvelle année.

Prenez bien soin de vous et de vos proches.

Le CCAS

Repas des aînés

La traditionnelle fête locale

Malgré les restrictions sanitaires en vigueur dues à la COVID, la fête locale de La Salvetat St Gilles a été maintenue les 28, 29 et 30 août 2020.

Les familles ont profité de cette bouffée d'oxygène pour amener leurs enfants à la fête foraine, toujours appréciée par les petits et les grands.

Le vendredi 28 août à 20 heures, l'Amicale des Joueurs Salvetains (los bourriquots) a proposé des grillades aux Salvetains, soirée animée par l'orchestre MAD.

Le samedi 29 août à 17 heures, s'est disputé, sur le stade municipal, un match amical de rugby RCSP (Racing Club Salvetat Plaisance) contre Quillan.

La soirée s'est prolongée par un repas bodega proposé par l'Amicale des Joueurs Salvetains et animé par le groupe ELIXIR. Pour clôturer cette belle journée, un magnifique feu d'artifice a été tiré à 22 heures pour le plus grand plaisir du public.

Le dimanche 30 août à 11 heures, a eu lieu la cérémonie du souvenir pour rendre hommage à nos disparus en présence de M. le Maire et des élus locaux.

La soirée s'est terminée par l'animation du DJ PEIXO.

Que du bonheur et de la bonne humeur à ces Médiévales lors des journées du patrimoine des 19 et 20 septembre 2020 !

Deux journées inoubliables où plusieurs milliers de personnes, munies de leur masque (mesures sanitaires obligent), ont sillonné le parc du château où de multiples divertissements les y attendaient.

Les buvettes ont été animées par nos amis « Atout Cœur » et le « Secours Populaire ».

Un manège hors du temps créé par son propriétaire, manège enchanteur avec son piano et son tapis volant, « Manège du Contrevent » ayant, comme support, un tas de livres empilés, qui a ravi les plus petits et attisé la curiosité des plus grands.

Des danses endiablées avec des jeux de foulards et de cerceaux enflammés (en soirée), le tout accompagné par un groupe de musiciens Provençaux « ARAGORN » qui ont, au delà du régal des yeux, su faire passer toute l'émotion et la générosité de ces authentiques artistes qui ont la musique dans la peau.

Le Fauconnier, un personnage haut en couleur, à travers son spectacle d'oiseaux en vol libre (faucons, buses, aigle des steppes, grand-duc aux yeux persans...), a su faire partager aux enfants l'amour des rapaces.

Un forgeron était présent avec sa forge et de très beaux couteaux réalisés de ses mains. L'artisanat à l'état pur, le bonheur de créer et de faire partager aux autres tout un savoir.

En soirée, un **groupe Occitan** de Cordes « LA CORDAE » a su redonner une ambiance médiévale où chacun a pu danser et jouer à la ronde, comme au bon vieux temps.

Notre Patrimoine

L'exposition de « **La Salvetat Autrefois** » par Madame Balant qui a su faire revivre ses anciennes photos. Un grand merci à elle.

La résurrection de notre Château

La Mairie à votre écoute présentait l'avancement des travaux de **rénovation de notre château** avec son histoire et celle qui est en train de s'écrire.
Durant ces journées, des images sur écran ont tourné en boucles, commentées par nos élus.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir un jeune architecte Libanais, Jadd HALLAJ, qui, au cours d'une conférence, a décrit le parcours de Raymond IV et nous a présenté le Château « Saint-Gilles » que celui-ci a fait construire à Tripoli, au Liban, lors de ses croisades.

Pour couronner ces merveilleuses rencontres, l'association « **Arbres et Paysages d'Autan** » a accompagné nos jeunes du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) qui ont aussi participé à un débat sur la chronologie de la plantation d'un arbre.

Le **Blabla Bus**, avec ses jeux d'antan, a suscité l'attrait de nos jeunes Salvetains.

À l'année prochaine, où, nous l'espérons, nous pourrons vous offrir encore plus.

Château « Saint-Gilles » à Tripoli (Liban)

Le centre social Frédéric Chopin ouvert au public pendant le confinement et après...

Le centre social, équipement de proximité de la vie sociale, est un service public de la commune de La Salvetat St-Gilles destiné à tous les habitants, géré par la Communauté de Communes de la Save au Touch (C.C.S.T.).

La structure est restée ouverte aux heures habituelles pendant le confinement. L'équipe de professionnelles a adapté les interventions, puis a tenu compte des consignes sanitaires pour maintenir les missions d'accueil, de soutien à la parentalité, d'écoute et d'accompagnement.

Ainsi, les ateliers parents - enfants ont pu se poursuivre. Les apprenants de français ont bénéficié d'ateliers collectifs en petits groupes. Certains séniors ont pu être accompagnés individuellement au numérique.

Les habitants, qui :
- ont besoin d'une aide pour une démarche administrative,
- souhaitent rencontrer un professionnel pour partager leurs préoccupations,
- souhaitent participer aux actions familles,
- ou utiliser le service de prêt (livres parentalité, album jeunesse, jeux de société),

peuvent prendre rendez-vous avec un membre de l'équipe.

Par ailleurs, nous informons les retraités salvetains que des ateliers numériques gratuits seront mis en place en 2021.

La Salvetat en scène « A M'EN'DONNÉ ! »

Le 10 octobre 2020 à 21 heures, dans la salle Boris Vian, les Salvetains et habitants des communes voisines sont venus nombreux assister au spectacle de l'humoriste Pat Borg « A m'en'donné ! ».

Ce spectacle a été offert et organisé par la Municipalité, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Cet humoriste nous a fait vivre une escapade toulousaine, à la fois dynamique, hilarante et rafraîchissante, dans cette période difficile.

Pat Borg a guidé le public à travers les rues de Toulouse où chacun a pu se reconnaître et revivre de bons moments.

« A m'en'donné ! » c'est une vision décalée, drôle et contemporaine de notre merveilleuse ville rose.

Inauguration de la 2° phase de la rénovation du château de La Salvetat St-Gilles

Le 16 septembre 2020, matinée de « fête » à La Salvetat St-Gilles, devant le château.

Ce jour-là, le soleil était bien présent pour recevoir le « sponsor » des toitures du château, à savoir la société TERREAL, en présence :

- du délégué de la Fondation du Patrimoine,
- de l'architecte en chef des Monuments Historiques,
- de Madame Véronique Volto, Conseillère Départementale,
- de M. le Maire, des adjoints et conseillers municipaux

Madame Émilie Benjamin, chef de marché chez TERREAL, rappellera l'engagement de sa société par ces mots :

« Nous avions promis d'être présents pour le Pavillon Est et c'est chose faite »...

Effectivement, la charpente de la tour est sur le point de retrouver son « chapeau protecteur », comme le précisera Madame Émilie Benjamin.

La signature d'une convention tripartite entre la Fondation du Patrimoine, la société TERREAL et la Mairie de La Salvetat St-Gilles est venue sceller cette collaboration.

Pour clore cette matinée festive, invités et public furent conviés à partager un buffet froid.

La Fibre Optique

Depuis juin 2018, Haute-Garonne Numérique a confié à la société Fibre 31, dans le cadre d'une Délégation de Service Public, la construction du réseau de fibre optique en 4 ans et sur 100 % de son territoire d'intervention.

Après avoir obtenu quelques informations sur le site HG Numérique, voici l'information que nous pouvons donner aux habitants des zones de l'année 2 :

Les deux zones en retard (initialement prévue pour le 01/09/2020) sont catégorisées en «pré-commercialisation auprès des opérateurs» et les nouvelles dates prévisionnelles de commercialisation sont fixées au 31/12/2020 pour l'Apouticayre (SRO 028) et 31/01/2021 pour Grand Bois/Gascogne Ouest (SRO 029).

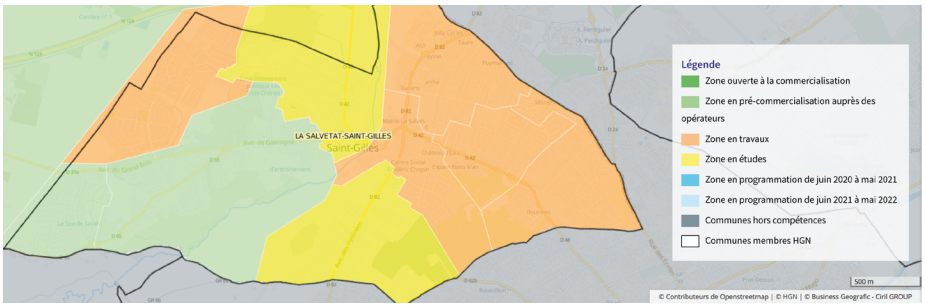

Pour plus d'information, voir la carte de déploiement sur le site « Fibre31 » : https://hautegaronnenumerique.fr/le-deploiement/

Le REV à portée des Salvetains

Le 26 août dernier avait lieu, au collège Galilée, une réunion publique organisée par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Cette réunion de concertation a réuni un grand nombre de participants, dont de nombreux Salvetains ainsi que des habitants des communes voisines. Elle avait pour but de présenter et co-construire le **Réseau Express Vélo (REV)** avec ses futurs usagers.

C'est un projet ambitieux qui s'articulera avec le réseau cyclable de Toulouse Métropole.

Le secteur Ouest de l'agglomération sera traversé par 3 lignes cyclables :

- **REV8** : de Saint-Lys à Plaisance du Touch
- **REV9** : de Fonsorbes à La Salvetat
- **REV4** : transversale qui reliera Plaisance et La Salvetat

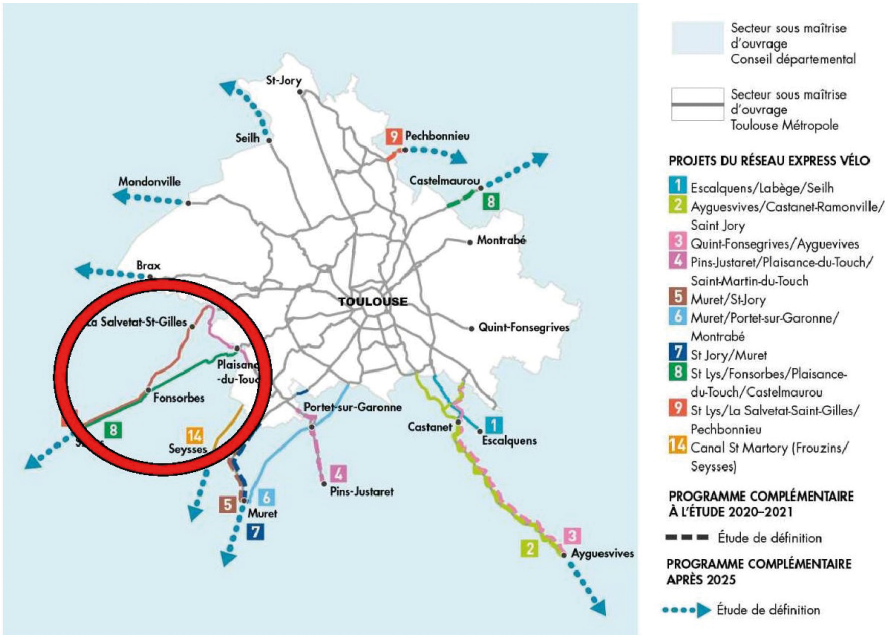

Avec vous

Parmi les personnes présentes, les Salvetains ont enrichi les discussions avec leurs propositions.

Les principales demandes exprimées lors de cette première réunion de concertation ont été :

- Une exigence de confort et de sécurité : profil de la voie, séparation vis-à-vis des flux routiers, traitement des intersections et des traversées, la limitation des obstacles et des arrêts, signalétiques, éclairages, revêtement, visibilité et lisibilité ;
- La prise en compte nécessaire des projets en cours de requalification des centres-bourgs ;
- Une attention particulière sur la cohérence des lignes REV avec le maillage des réseaux cyclables existants ou à venir et les équipements (lycées, collèges, équipements sportifs ou culturels, ...) à proximité du réseau ;
- L'interaction du REV avec le réseau de

transports en commun, avec la possibilité de stationner son vélo en sécurité avant de prendre un bus ou d'embarquer son vélo dans le train ;

- La co-construction est attendue avec l'implication des usagers, associations, des collectivités, et des entreprises.

5 questions sur votre REV

1 - Pourquoi faire ce REV ?

Pour éviter les cauchemars !

Le Conseil Départemental fait le constat que le secteur Ouest de l'agglomération Toulousaine est en forte croissance. L'usage de la voiture y est prépondérant et le réseau routier est déjà saturé. Les habitants ont besoin d'accéder facilement aux zones d'emploi de Colomiers, Toulouse et la zone aéroportuaire.

L'objectif est de relier les lieux de vie et d'activités, d'offrir une alternative à la voiture, de réduire les bouchons et améliorer la qualité de l'air, faciliter l'intermodalité des moyens de transports, réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

2 - Dessinez-moi ce REV

Le REV, c'est un réseau cyclable à haut niveau de services (sécurité, continuité, lisibilité, confort).

Il s'agit d'assurer les trajets domicile/travail à vélo avec un tracé le plus direct possible, avec des temps de parcours attractifs et fiables. Tout le long du parcours, des services seront disponibles comme des parkings sécurisés, du jalonnement et de l'éclairage. Les connexions avec le Linéo3 et la gare de Colomiers permettront une bonne articulation entre le vélo et les transports en commun. Les pistes seront bidirectionnelles et s'adapteront aux traversées de centre-bourg.

Exemples d'aménagements de la voirie :

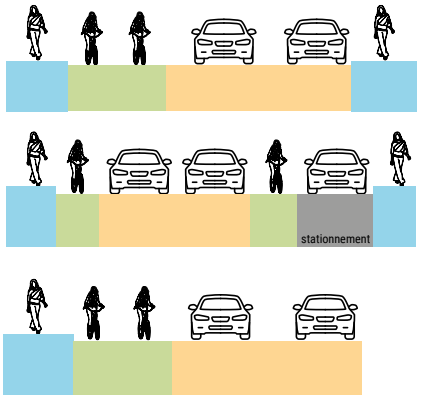

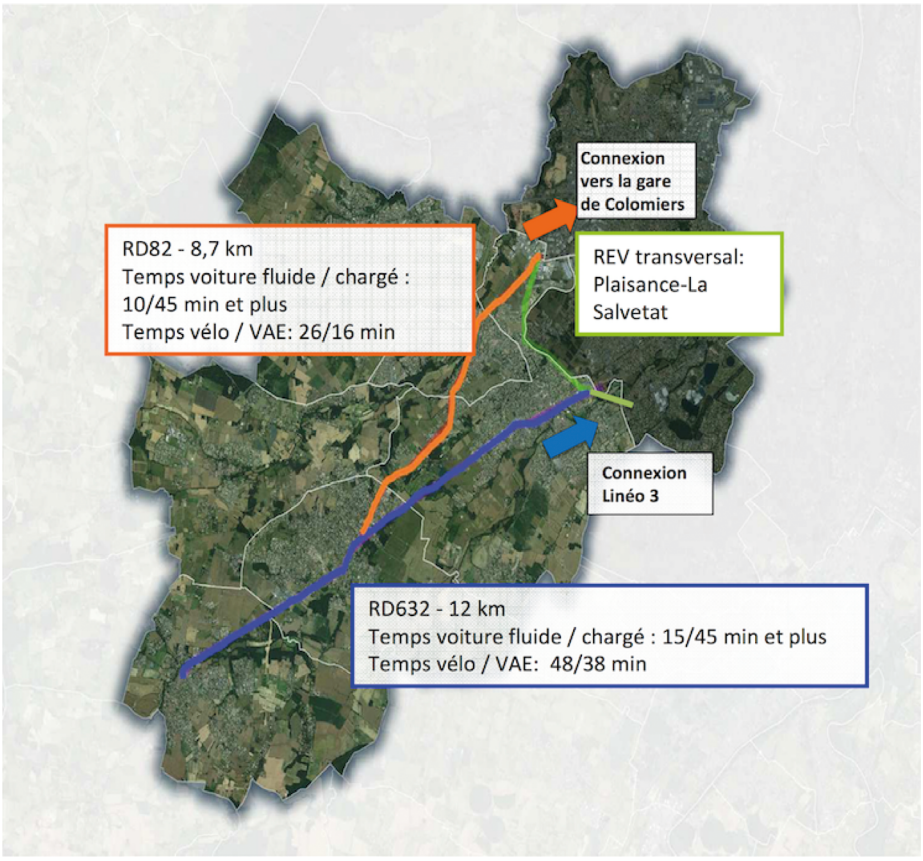

3 - Ça passera où ?

La ligne REV9 partira de Fonsorbes et traversera La Salvetat St-Gilles. Elle mènera à la gare de Colomiers :

- Longueur totale : 8,7 km
- Temps vélo/VAE: 26/16 min
- Temps voiture fluide/chargé : 10/45 min et plus

Elle passera par l'avenue des Pyrénées et l'avenue des Capitouls

4 - Combien ça coûte ?

C'est le Conseil Départemental qui prendra à sa charge les 20 M€ de la construction du REV ; le reste à charge pour les communes est donc nul.

5 - C'est pour quand ?

La mise en service est prévue pour 2025.

Le planning prévu est le suivant :

- **2020 :** Lancement des concertations
- **2021-2023 :** Dialogue citoyen, études, autorisations, acquisitions foncières, enquêtes publiques, consultation des entreprises
- **2024 :** Lancement des travaux
- **2025 :** Mise en service

REV 9 St-Lys / Fonsorbes / La Salvetat	REV 8 St-Lys / Fonsorbes / Plaisance	REV 4 transversale
• Longueur totale : 8,7 km • Temps vélo/VAE : 26/16 min • Temps voiture fluide/ chargé : 10/45 min et plus	• Longueur totale : 12 km • Temps vélo/VAE : 48/38 min • Temps voiture fluide/ chargé : 15/45 min et plus	• Longueur totale : 4 km • Zone d'étude autour de l'emprise foncière réservée disponible autour de la D24 ?
Coût travaux : 8,5 M€	Coût travaux : 9,5 M€	Coût travaux : 2 M€

Une nouvelle ligne Tisséo pour La Salvetat

Promise depuis plus de 10 ans, une nouvelle ligne de bus Tisséo (121) va enfin voir le jour à la rentrée de septembre 2021 et permettra de desservir le secteur ouest de notre commune et, en particulier, de proposer une desserte jusqu'au quartier de l'Apouticayre.

Tisséo propose une ligne régulière urbaine qui fonctionnera du lundi au vendredi avec une fréquence de 30 minutes aux heures de pointe et de 60 minutes en journée (à l'image de la ligne 55).

Son tracé démarrera du terminus situé sur le parking du collège Galilée, longera l'avenue de Gascogne, suivra la ligne 55 sur les axes Capitouls et Taure, puis se dirigera vers son terminus de Tournefeuille Centre (arrêt Les Chênes) en empruntant le chemin de Peyrette.

Cet itinéraire permettra de nouvelles connexions vers le Linéo 3, mais également vers les lignes 21 (Basso Cambo / Colomiers Airbus) et 63 (Tournefeuille Lycée / Compans-Caffarelli), offrant un meilleur maillage du réseau de l'ouest toulousain.

Le point critique pour l'exploitation de cette ligne se situe sur le chemin de Peyrette, sur la commune de Tournefeuille. En effet, l'étroitesse des bas-côtés non stabilisés et les fossés profonds de part et d'autre de la voie, ne permettent pas l'utilisation de véhicules capacitaires, type bus standard (voir photo).

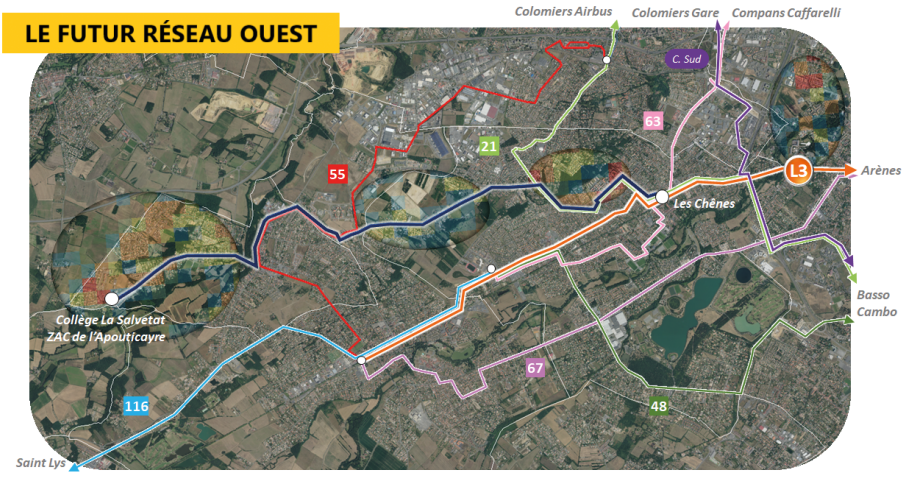

De ce fait, lors du démarrage de la ligne et dans l'attente de travaux de sécurisation, le service sera réalisé à l'aide d'un minibus de 22 places.

Dans le cas où cette capacité réduite conduirait à une saturation, en particulier aux heures de pointe, Tisséo a prévu, d'ores et déjà, d'utiliser un bus standard et de dévier l'itinéraire pour ne pas emprunter le chemin de Peyrette jusqu'à ce que sa mise en sécurité soit effective.

TRAVAUX

Urbanisation Avenue du Château d'Eau

Les travaux de voirie sont terminés entre l'Impasse de la Beauce (limite de la Commune) et la Rue du Château d'Eau.

Le Centre Technique Municipal réalise le fleurissement et les aménagements paysagers du giratoire et des accotements végétalisés.

Sont à venir :

- Le nouveau projet avec le Syndical Départemental d'Electricité de Haute Garonne (SDEHG) concernant l'effacement des réseaux aériens (de l'Impasse des Frênes à la Rue de l'Avenir) avec le développement de la technologie LED pour l'éclairage public.
- L'Étude voirie en cours pour la 2ème tranche comprenant l'urbanisation de l'Avenue du Château d'Eau entre la Rue du Château d'Eau et la Rue de l'Avenir.

Château Raymond IV

La pose de la charpente est terminée et la couverture du Pavillon EST est en cours d'achèvement.

L'ouverture et la pose de châssis bois vitrés ont été réalisées sur plusieurs pièces du Château, ainsi que l'équipement d'un accès technique pour la maintenance.

Il est à venir :

Une mission géotechnique pour l'étude de rénovation et de renforcement des murs de soutènement et des édifices annexes.

Bâtiment Associatif pour l'Antenne du Secours Populaire

Un nouveau bâtiment, Place Jean Ferrat, destiné à l'antenne du Secours Populaire, a été ouvert au public.

Sanitaires publics

Un nouvel équipement d'un module sanitaire autonome a été mis en service Place Jean Ferrat.

Modernisation des appareils d'éclairage public

La Commune a remplacé des lanternes énergivores à vapeur de sodium Haute Pression par de nouvelles lanternes en technologie LED.

Ecole des Trois Chênes

Après désamiantage, deux anciens préfabriqués ont été démantelés et évacués en décharge publique.

Une consultation relative à l'extension et l'aménagement de la cour de l'école élémentaire est en cours.

Poste gaz Avenue des Italiens Tourmalet

Après suppression d'un ancien poste de livraison de gaz TIGF GRDF, une remise en état des espaces verts au niveau de l'Avenue des Italiens a été effectuée.

Déploiement de la fibre optique

Bien que la Commune soit raccordée au Nœud de Raccordement Optique situé à Lasserre, le programme des travaux a subi un important retard. 80 % des armoires (Sous Répartiteurs Optiques) ont été achevés et des Points de Branchements Optique ont été équipés.

La plantation et la taille des végétaux

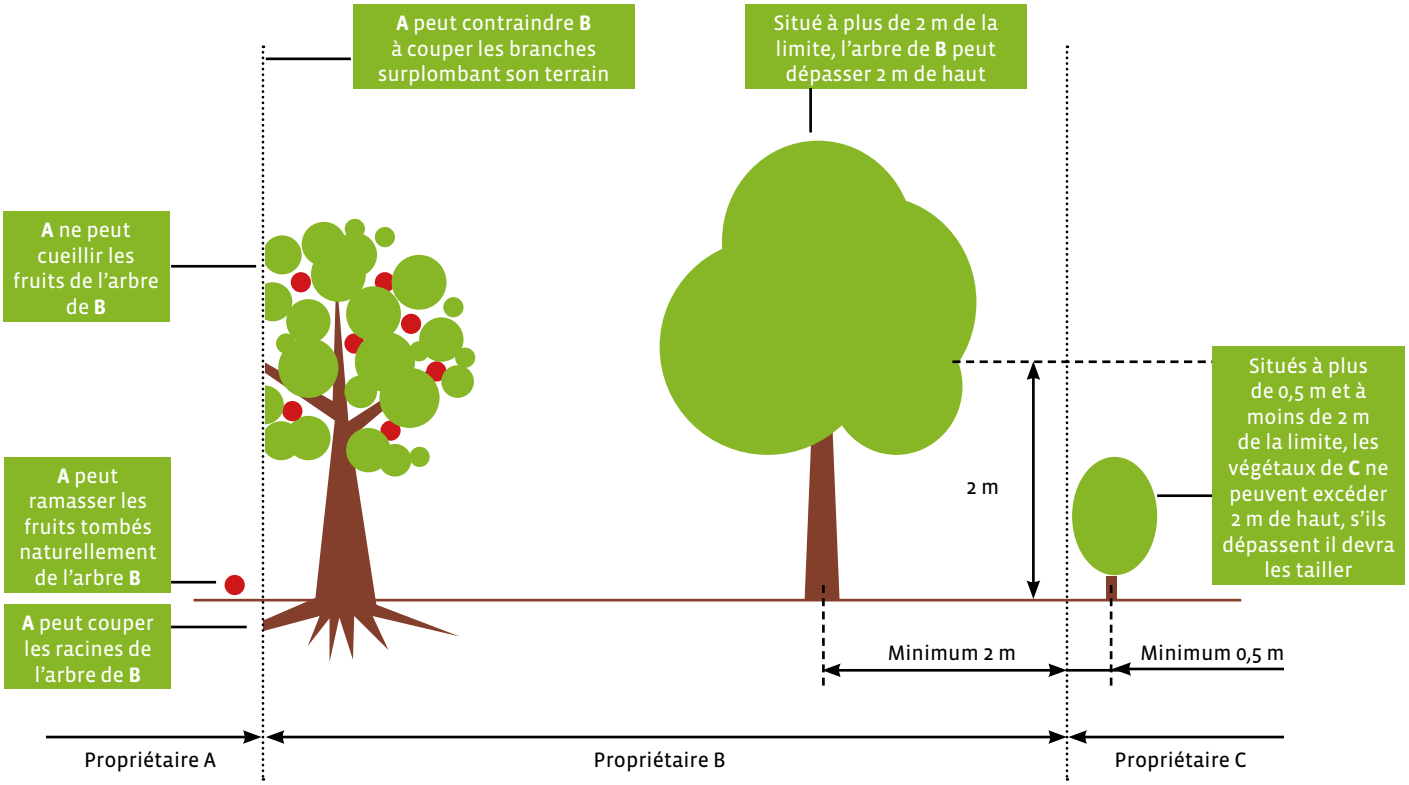

Le graphique ci-dessus illustre les règles commentées.

Distances de plantation (code civil Art. 671)

Les arbres et haies d'une hauteur supérieure à deux mètres doivent être plantés à plus de deux mètres de la propriété voisine. Cette distance minimale est ramenée à cinquante centimètres quand la hauteur des plantations est inférieure à deux mètres.

Si ces règles ne sont pas respectées, vous pouvez exiger que votre voisin arrache, étête ou déplace ses plantations. Sauf si cette situation dure depuis plus de trente ans (prescription trentenaire). Précisons que c'est au propriétaire des arbres de décider s'il préfère les arracher ou les réduire en hauteur.

Précisons aussi qu'en principe, vous ne pouvez pas protester contre la chute des feuilles de l'arbre de votre voisin s'il est planté à la distance réglementaire.

Il y a prescription dans les deux cas suivants :

- Destination du père de famille (Code civil art. 672)

Lorsqu'un propriétaire divise sa propriété en plusieurs lots qu'il donne ou vend séparément, les donataires ou acquéreurs doivent, s'ils n'ont pas fait d'objection lors du transfert de propriété, supporter la présence des arbres se trouvant à une distance de la limite séparative inférieure à la limite d'usage légal.

- Prescription trentenaire (code civil art. 672 et 690)

Lorsqu'un arbre implanté en deçà de la distance légale ou d'usage a atteint la hauteur de 2m depuis plus de trente ans, le propriétaire riverain ne peut plus demander l'étêtage ou l'arrachage de l'arbre. Par contre, lorsque ces arbres ont été abattus ou arrachés, ils ne peuvent être remplacés qu'en suivant les prescriptions légales.

Récolte des fruits (code civil Art. 673)

Le voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits portés par les branches surplombant sa propriété. Il ne peut s'approprier les fruits que s'ils sont tombés naturellement sur son terrain.

Branches surplombant la propriété voisine

Lorsque les branches surplombent le fonds du voisin, celui-ci peut obliger leur propriétaire à les couper ou à les faire couper. Il ne peut pas les couper lui-même.

Ce droit est imprescriptible (pas de prescription trentenaire).

Précisons que c'est aux habitants de s'assurer que l'espace public, bordant leur habitation, n'est obstrué en aucun cas par la végétation, dans le souci de conserver les espaces publics (les trottoirs notamment) propres et sécurisés, aussi bien pour les piétons et les cyclistes que pour les automobilistes mais aussi pour éviter des problèmes de voisinage ou des problèmes d'écoulement des eaux pluviales par exemple (avaloir bouché, inondation).

Racines avançant chez le voisin (code civil Art. 673)

Lorsque les racines colonisent le terrain du voisin, celui-ci a le droit de les couper lui-même, à la limite de la ligne séparative des deux propriétés.

Ce droit est imprescriptible (pas de prescription trentenaire). Le propriétaire d'un arbre, même planté à la distance réglementaire est responsable des dommages causés par les racines s'étendant sur les héritages voisins.

Paroisse
Accueil Paroissial

Nous espérons que la rentrée scolaire s'est bien passée et que tout va bien pour chacun de vous, petits et grands.

Nous vous rappelons qu'un Accueil Paroissial est à votre disposition, Salle Dominique BEDET – Impasse de l'Avenir, tous les samedis de 10 h à 12 h (après la crise sanitaire).

Vous pouvez aussi vous adresser au presbytère de Tournefeuille.

Chacun pourra y venir pour des informations diverses (catéchèse, baptêmes, mariages) ou tout simplement pour une écoute attentive.

Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance

L'Association Nationale des Amis de la Résistance a été créée à La Salvetat en 2015.

Cette association a pour but de faire vivre les valeurs de la Résistance et ses acquis.

Le programme, édité à la libération le 15 mars 1944, que le Conseil National de la Résistance appela « **Les Jours Heureux** », fut solennellement remis au Général de Gaulle à l'Hôtel de Ville de Paris.Ce conseil était composé des membres de toutes les forces patriotiques, démocratiques et sociales qui avaient permis la libération de notre pays.

« **Les Jours Heureux** » ont eu pour but d'établir le gouvernement provisoire de la République formé par le Général de Gaulle. L'on y retrouve les bases de la démocratie (liberté de pensée, d'expression etc...).

L'instauration de la véritable démocratie économique et sociale a été mise en place.

Notamment, sur le plan social

- le relèvement des salaires
- la sécurité sociale
- une retraite permettant aux anciens travailleurs de vivre dignement,
- le droit de vote des Femmes, qui viendra en 1945, etc.

Pour que la défense des droits, écrits dans ce programme « **Les Jours Heureux** », subsiste, rejoignez le comité local de la résistance.

Contact : Yvette Diaz - Présidente
yvettediaz@live.fr

Secours Populaire Français
Antenne de La Salvetat Saint Gilles

Depuis le 20 Octobre 2020 le Secours Populaire a ouvert ses portes sur la commune, Place Jean Ferrat.

Notre mission première est l'accueil et l'accompagnement de toute personne en situation difficile.

Nous proposons une aide alimentaire sous forme de colis tous les quinze jours.

Nous disposons d'un vestiaire de vêtements d'occasion et neufs ainsi que d'un secteur loisirs, culture et vacances.

Malgré les manifestations qui ne peuvent se faire (Covid-19), nous proposons pour les fêtes de fin d'année un panier festif (saumon, dinde, bûche, chocolats et des surprises !!) pour que celles-ci puissent être joyeuses.

Les valeurs du Secours Populaire émanent du slogan «Tout ce qui est humain est nôtre».

L'antenne est composée de 9 bénévoles qui donnent de leur temps pour accueillir au mieux les familles.

Nos heures d'ouverture :

Mardi et jeudi de 14h à 17h : pour les distributions alimentaires

Mercredi de 9h à 12h : pour les inscriptions sur rendez-vous.

Se munir des justificatifs de ressources (salaires, Assedic, RSA, allocations etc...) et des justificatifs de dépenses (loyer, EDF, assurances, téléphone etc....).

Contact : Tél. 09.50.20.07.79
Mail salvetat.saint.gilles@spf31.org

Vestiaire

Stock alimentaire

Association Loisirs Rencontres Réflexions

Les PETITES MAINS de LRR se sont occupées tout au long de l'année 2020.

1. En collaboration avec l'Association LE RUISSEAU des ARTS, les adhérentes ont confectionné des « **COUSSINS CŒUR** » créés pour soulager les malades du cancer du sein. Leur forme particulière s'installe sous le bras afin de soulager les tensions. 40 premières compositions ont été remises à notre partenaire en Février 2020. De nouvelles réalisations sont en cours.

2. Notre partenaire Stéphanie « layette prématuré » a engagé les « mimacoeurs » pour la réalisation de **BONNETS** pour prématurés, FETE des MERES & des PERES., brodés avec « J'♥ MAMAN et J'♥ PAPA ». Le confinement a permis aux « tricoteuses » d'occuper le temps à la maison mais le colis (+ 60 ouvrages) n'a pu être acheminé qu'en JUILLET 2020.

3. La période confinée de mars à mai 2020 a donné à LRR la possibilité d'aider le personnel soignant et les personnes âgées du village, avec la confection, chez soi, de MASQUES tissus. LRR a aussi participé à la distribution dans les boîtes aux lettres des masques fournis par la Mairie.

4. **OCTOBRE ROSE** a été une nouvelle fois organisée avec la décoration des ronds-points (des cœurs et des sigles fleuris) et une marche de soutien, autorisée et en collaboration avec la Mairie, qui a eu lieu le samedi 10 octobre 2020, dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières.

L'Association est restée mobilisée et active malgré le confinement mais espère pouvoir reprendre bientôt ses animations, normalement.

Forum Solidarité

La convivialité, la solidarité sont toujours au rendez-vous « L'amitié est au bout du chemin »

Collecte des bouchons en plastique

La collecte a été un franc succès. Grâce à ce recyclage écologique nous contribuons, avec l'association départementale, à offrir des compagnons à 4 pattes aux personnes non voyantes.

Les boîtes de récupérations se trouvent dans l'entrée de la Mairie, les écoles primaires et le collège.

Lotos

Dès que possible, Forum Solidarité reprendra cette activité conviviale.

Jumelage avec Campia Turzii (Roumanie)

L'an dernier, un voyage a été organisé, dans le cadre de la citoyenneté européenne solidaire et amicale, pour fêter les 20 ans de «L'HARMONIE», la maison de solidarité de Vidolm.

Nous espérons recevoir nos amis l'an prochain.

Contacts :
Présidente : Maryse FERNANDEZ
Tél : 06 15 39 69 85
forum.solidarite.secr@free.fr
Secrétaire : Roselyne LAREYNIE
Tél : 06 67 31 92 61

Entraide Partage Travail :
l'emploi local pour des prestations à la carte

L'association Entraide Partage Travail est un acteur local dynamique de l'économie sociale et solidaire depuis plus de 30 ans.

Elle permet à des personnes, en recherche d'emploi, de bénéficier de contrats de travail temporaire, en vue de faciliter leur insertion professionnelle. Pour cela, elle s'appuie sur une activité support de «mise à disposition de personnel» auprès d'entreprises, de collectivités, d'associations ou de particuliers.

Des bureaux, un cabinet médical, ou des parties communes à nettoyer ?

Les **entreprises** et les associations peuvent nous contacter, nous nous occupons de choisir un intervenant et lui établissons un contrat de mise à disposition pour des interventions ponctuelles ou régulières.

Entraide Partage Travail peut également mettre du personnel à disposition de **collectivités**. C'est notamment le cas à La Salvetat Saint-Gilles pour le centre social. Chaque jour un salarié est chargé de l'entretien des locaux dans le strict respect des règles d'hygiène notamment en raison du Covid19.

Des salariés du Conseil Départemental sont également mis à disposition dans plusieurs collèges du secteur. Ils s'occupent de l'entretien et interviennent également en cuisine pour l'aide à la préparation des repas, au service et à la plonge. Ils ont suivi une formation aux normes HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point, soit en français Analyse des risques et maîtrise des points critiques).

Enfin, l'association met à disposition du personnel auprès des **particuliers** qui souhaitent déléguer l'entretien de leur maison ou de leur jardin. Là aussi, les prestations peuvent être occasionnelles, pour un grand nettoyage de printemps comme pour de l'entretien régulier.

Quel que soit le client, l'association gère tout l'aspect administratif : de la déclaration d'embauche à la fiche de paie. Au-delà des prestations effectuées, chaque salarié bénéficie d'un accompagnement avec une conseillère en insertion professionnelle. L'objectif étant de permettre un retour à l'emploi durable.

A noter, également, que les particuliers bénéficient d'une déduction fiscale de 50 % selon la réglementation en vigueur.

L'association propose régulièrement des offres d'emploi : aide à domicile, agent d'entretien, jardinier, manutentionnaire...

Permanence à La Salvetat-Saint-Gilles :
Mardi : 9h30 à 11h30
Jeudi : 14h00 à 16h00

Adresse : Espace Emploi, avenue Saint-Exupéry (à côté de La Poste).

Sur RDV uniquement.

Renseignements au 05 61 86 78 22 ou par mail à contact@entraide-partage.com

Le comité Alexis Danan pour la protection de l'enfance
Petit historique des droits de l'enfant

Le 20 novembre 1989 à New-York, après des années de débats et de travaux, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (C.I.D.E.) est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

La France a ratifié cette convention le 7 août 1990.

Depuis cette signature, chaque 20 novembre, est célébrée la journée internationale des droits de l'enfant.

La Convention des Droits de l'Enfant contient un ensemble de droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels applicables aux enfants. Parmi les principaux : le droit de vivre en famille, d'être entouré et aimé, le droit à l'éducation et à la santé, le droit d'être protégé de la violence et des conflits, de la maltraitance et de toute forme d'abus et d'exploitation.

https://www.unicef.fr/dossier/convention-internationale-des-droits-de-lenfant

En France, tous les Conseils Départementaux ont en charge la protection de l'enfance.

Il existe également des associations de bénévoles qui œuvrent dans ce domaine : au niveau national, mais aussi au niveau local. La fédération des Comités Alexis Danan pour la protection de l'enfance est la plus ancienne association. Elle a été créée en 1936 par Alexis Danan, journaliste grand reporter. On lui doit la fermeture des maisons de correction et de nombreuses réformes législatives. La fédération travaille en relation avec les Ministères pour faire avancer les lois sur la protection de l'enfance.

Les comités, au niveau local, accueillent toute personne qui souhaite révéler une situation d'enfant en danger, en ne dévoilant jamais son identité. Ils peuvent aussi transmettre une situation au Conseil Départemental qui aura la charge de l'évaluer. Ils ont un rôle d'écoute et d'accompagnement. Ils assurent également des actions d'information et de prévention sur l'enfance en danger.

Toute personne qui a connaissance d'une situation de maltraitance a le devoir de la signaler (article 434.3 du Code Pénal), sous peine d'être poursuivie pour non-dénonciation de mauvais traitement.

Si vous êtes confronté à une telle situation, voici les numéros de téléphone que vous pouvez joindre :
- le **06 63 14 91 59** : le comité Alexis Danan de Toulouse pour la protection de l'enfance
- le **0 800 31 08 08** : la cellule Enfance en Danger du département de la Haute Garonne
- le **119** : numéro national gratuit de l'enfance en danger
- le **17** : la gendarmerie ou la police, en cas d'urgence

La souffrance d'un enfant nous concerne tous. Un appel peut sauver un enfant, une famille.

Si vous souhaitez soutenir notre action, vous pouvez adresser un don à l'association (un reçu fiscal vous sera adressé) :

1 rue Maubec - 31830 Plaisance du Touch
alexis.danan31@gmail.com

www.alexisdanan.toulouse.pourlaprotectiondelenfance.com

Le club de l'amitié de la Salvetat Saint-Gilles

Annus horribilis (« année horrible » en latin), est l'expression utilisée un jour par la reine d'Angleterre Élisabeth II, expression qui qualifie aussi cette année 2020.

Le confinement a été le maître mot, mais nous avons, malgré tout, pu faire de petites escapades dans le Lot et l'Aude, après nous être régalés d'un après-midi avec G. VAUR, le fils de Piroulet.

En 2020, nous vous avons fait plusieurs propositions mais irréalisables du fait des contraintes sanitaires qui nous ont paralysés : fermeture de salles, de restaurants, limitation du nombre de personnes dans les transports, déception pour nous et pour vous, nos amis(es) adhérents et adhérentes.

Nous avons été charmés par le soin que plusieurs d'entre vous ont apporté à leurs ami(es) copains et copines. Nous les en félicitons et les remercions pour ce lien social qui a été assuré bénévolement et amicalement.

De belles sorties sont dans nos prévisions, (Saint-Cirq-Lapopie, Château Mauriac ou autre, approche des technologies et loisirs...) en espérant que nous pourrons reprendre les Thés dansants, qui sont notre principale source de revenus, bien que la subvention 2020, versée par la Mairie, nous ait permis d'assurer la fin de l'année 2020.

Nous avons élargi notre proposition d'orchestres afin que, mensuellement, ceux qui ne fréquentent pas la piste puissent aussi profiter d'un après-midi musical, tout en admirant le dynamisme des danseurs (Lamagat, Lorenzo, Corry, Feliciano). Mais nous avons aussi gardé les orchestres qui nous ont déjà entraînés à nous «éclater».

Les après-midis du mardi, les concours de belote, les lotos, les sorties et les bons restaurants devraient nous aider à oublier les contraintes vécues.

Le voyage annuel tiendra compte du risque sanitaire, mais devrait avoir lieu à la fin du printemps ou en septembre et sûrement sur le territoire français.

Nous vous souhaitons à tous et toutes, pour l'année 2021, une excellente santé ainsi qu'à vos proches, et que du Bonheur et du partage amical.

N'hésitez pas à vous rapprocher des membres du Bureau qui se feront un immense plaisir de vous renseigner, dès que possible, sur les projets et les réservations que nous vous avons détaillés en Assemblée Générale.

Les programmes vous seront communiqués dès que nous saurons ce que la COVID nous autorisera.

Nous communiquerons :
par Tél. : 06 81 57 59 42
06 84 76 73 88

Mais aussi par e-mail :
elisabeth.coulou-miers@wanadoo.fr

Le T.C.S Tennis Club Salvetain : un club dynamique en plein rebond

Le dynamisme est bien présent au club avec tout d'abord un beau parcours de l'équipe masculine lors du challenge André Laffont. Commencée par une première place lors de la phase de poules en 2019, cette compétition s'est poursuivie en 2020 par les phases finales.

Notre équipe s'est ainsi dépassée pour atteindre puis gagner la finale. Bravo aux mousquetaires de cette équipe pour cette belle victoire.

Outre les compétitions d'équipes, nous avons observé tout au long de la saison 2019/2020 la présence de nos membres sur les tableaux des championnats individuels. En particulier, nous pouvons féliciter Vincent SARRAN et Quentin LE BIHAN pour leur beau parcours au niveau du championnat individuel départemental lors de la phase secteur associée.

Vincent Gaubert (enseignant)

Le début d'année 2020 a été également marqué par la tenue, le 29/02/2020, de l'assemblée générale du club avec, à l'ordre du jour, le bilan de l'année écoulée et la nomination du Bureau.

Cette nouvelle équipe, composée de Frédéric LE BIHAN, Fouad ZAROUR, Vincent JUAN, Arnaud KNECHT, Jean-Marie ROSSIGNOL, David HUET, Christophe GOUJAUD et Sébastien MAS, a pour objectif de développer le Tennis Club Salvetain et le rendre le plus dynamique possible. Au travail le Bureau !

En termes d'évolution pour la saison 2019/2020, nous nous devions d'indiquer l'arrivée au club en renfort de Charlie SEGUELA, nouveau professeur venant du club de Fonsorbes, classé 2/6 et entraînant, sur certains créneaux, les équipes et les jeunes du club. Les retours sont très positifs. Merci Charlie !

La communication du club se fait désormais par mail (tennisclubdelasalvetat@gmail.com), mais aussi par les réseaux sociaux (Facebook, groupes WhatsApp) et les membres du Bureau se tiennent, en particulier, à votre disposition en cas de question ou demande.

Le club vous donne rendez-vous, dès la saison prochaine, en grand nombre (nous l'espérons vivement) pour partager ensemble de bons moments et écrire une nouvelle page de l'histoire du T.C.S.

Contact : contact@tennisclubsalvetain.fr

***Le Bureau,** de gauche à droite : Sébastien Mas (Trésorier Adjoint) - Vincent Juan (Président d'honneur) - Arnaud Knecht (Secrétaire) - Frédéric Le Bihan (Président) - Fouad Zarour (Vice-Président) - David Huet – Jean-Marie Rossignol (Commission)*

Courir avec Side by Side Running ? « Allez, je m'y mets pour de bon ! »

Les bienfaits de la course à pieds sont multiples : se maintenir en forme, muscler son cœur, se vider la tête et se déstresser, se forger le moral et la confiance en soi, se reconnecter à la nature et découvrir une liberté nouvelle…

Les bienfaits de l'association « Side By Side Running » sont tout aussi multiples : passer un bon moment en groupe, gagner en motivation, assurer une régularité, avoir des conseils techniques, découvrir de nouveaux chemins, partager son expérience….

L'association accueille toute personne motivée qui souhaite débuter la course à pied, mais aussi les coureurs qui pratiquent de manière régulière et intensive.

Hors période de confinement, une **sortie de groupe est organisée depuis l'Espace Boris Vian, tous les dimanches à 9h30**, sur les routes et sentiers de La Salvetat et des communes voisines. Le rythme de course est adapté aux participants, par groupe d'allures si besoin, mais rapidement, au fil des sorties, les nouvelles recrues ont le plaisir de se rapprocher d'une course de 9-10kms en 1h, ce à quoi elles n'auraient jamais cru avant.

Les confinements n'arrêtent pas la vie de cette association sportive de La Salvetat St Gilles, bien au contraire. Des challenges longs, par équipe, pour promouvoir les projets prévus en 2021, ainsi que des challenges Run hebdo, à thème, pour maintenir régularité et esprit convivial, sont organisés : par exemple des rallyes photos ou des mini épreuves sportives …. et, bien évidemment, courir ! En solo… mais en équipe !

« Side By Side Runnin g» a su se développer et grandir en 4 ans, malgré les confinements : elle compte à ce jour déjà 26 membres.

N'hésitez plus, rejoignez-nous : l'association vous veut du bien !

SIDE_BY_SIDE_RUNNING

Contact : 07 66 52 77 62
(Mme Rouquette Patricia)
sidebyside.runningasso@gmail.com
www.sidebyside-runningasso, Facebook, Instagram…

Pétanque Club La Salvetat Saint-Gilles
Une saison particulière

La crise sanitaire sans précédent que nous traversons a bouleversé, à la fois nos vies personnelles et professionnelles, mais aussi notre Saison boulistique.

Présence au GRAND 8 à Marseille

Notre «vie» sportive et associative s'est interrompue à la mi-mars, pour reprendre par bribe, pour de nouveau s'arrêter fin octobre.

Malgré cette situation, le **Pétanque Club La Salvetat Saint-Gilles**, fut représenté sur 41 manifestations.

En ce qui concerne les différentes qualifications qui ont pu avoir lieu avant la crise sanitaire, ce sont 99 joueuses et joueurs qui ont participé dans 8 catégories.

Les Championnats départementaux n'ayant pu avoir lieu cette année, les joueuses et joueurs qualifiés en 2020 sont d'ores et déjà qualifiés pour les Championnats 2021.

Voici nos 20 qualifiés :

- **Tir de précision :**
  Martine, Kévin, Stéphane et **Mickael**.
- **Doublette Féminin :**
  Aurélie et Laetitia ainsi que **Martine et Nadia**.
- **Doublette Sénior :**
  Cédric et Vincent.
- **Triplette Sénior :**
  Cédric, Kévin et Vincent ainsi que **Mickael, Christian et Stéphane**.
- **Tête à Tête Senior :**
  Jean-Louis, Vincent, Mickael et **Stéphane**.

En Coupe de France des Clubs, cette Saison restera marquée par notre qualification pour le GRAND 8 à Marseille, les 9 et 10 Octobre 2020. Certes une défaite en ¼ de finale face à l'équipe de Metz, mais après quelques regrets, quelle belle aventure que cette compétition qui restera à jamais gravée dans les mémoires.

Nous remercions la Municipalité de La Salvetat Saint-Gilles, par l'intermédiaire de M. le Maire François Ardériu et M. Thierry Bergougniou, pour nous avoir aidés durant cette saison, en mettant à notre disposition tous les moyens nécessaires à la bonne marche de notre club, mais aussi pour leur disponibilité lorsque nous en avons eu besoin.

Et pour terminer, un grand MERCI à tous nos licenciés, pour leur implication sportive et humaine.

En attendant des jours meilleurs, continuons de véhiculer cette bonne humeur et cet esprit de compétition qui nous caractérisent.

Pour La Salvetat :
Allez, Allez !!!

Nos 11 qualifiés pour les championnats 2021

Viet Vo Dao, L'art martial Vietnamien !

Pendant que nous écrivons cet article, nous pensons et espérons fortement que lors de la diffusion de celui-ci, nous serons définitivement débarrassés de ce Covid 19.

Notre association est toujours prête à vous accueillir, vous et vos enfants, dans un esprit martial, familial et convivial. Vous pouvez toujours profiter de 2 cours d'essai gratuitement.

ASAMV, Quelles activités propose-t-elle ?

Le Viet Vo Dao (Adultes/enfants 7-14 ans)

Le Viet Vo Dao comporte des techniques extrêmement riches et codifiées : frappes avec les mains, les pieds, les coudes, les genoux, projections, clefs, balayages, ciseaux, sauts, casses, respiration, méditation ... ainsi que les armes traditionnelles dont les plus courantes sont : BONG-PHAP (bâton), DAO-PHAP (sabre), MOC-CAN (tonfa vietnamien), LONG-GIAN (nunchaku vietnamien), etc.

L'entraînement est adapté à la constitution naturelle et aux possibilités de chaque pratiquant.

Le symbole du Viet Vo Dao est le bambou.

Il représente l'image de la droiture, de la souplesse, de la constance et du désintéressement.

Il témoigne de l'attitude mentale que tout Vo Sinh (pratiquant) doit s'efforcer d'atteindre.

Horaires ADULTES :
mardi de 20h00 à 21h30
& vendredi de 20h30 à 22h00

Horaires ENFANTS :
samedi de 11h00 à 12h15

Dojo Municipal de l'Apouticayre
Route de Fontenilles
31880 La Salvetat St-Gilles

Le Baby-Viet (enfants de 5 et 6 ans)

A la demande de nombreux parents, nous avons décidé de mettre en place un cours pour les petits bouts de chou. Le cours de baby-viet est destiné aux jeunes enfants. L'enseignement est basé essentiellement sur l'apprentissage de l'art martial par une forme très ludique. Il contribue à l'éveil psychomoteur, à la découverte de son corps, à l'éducation corporelle, et enfin à l'équilibre de l'enfant.

Horaires ENFANTS Baby :
Samedi de 10h15 à 11h00
Attention !! Le nombre de places au cours de Baby est limité à 15 enfants.

Self Defense

Nous organisons un stage de self défense une fois par mois, le dimanche de 14h30 à 16h30, ouvert à Tous, adultes - ados - enfants à partir de 12 ans accompagnés.
Merci de prendre connaissance des propositions de dates sur le site du club.

Contact
Tél. 06 13 82 81 38
Courriel : asamv31@gmail.com
www.vietvodao-midi-pyrenees.fr

Association P.E.LU.CHE

L'association P.E.LU.CHE est une association de parents bénévoles ayant pour objectif principal d'organiser des manifestations/actions permettant de financer des projets pédagogiques pour les élèves des écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes (9 000 € reversés en 2019).

Elle offre, aux parents, un espace d'échange et de convivialité autour de la vie des écoles en organisant des évènements de type : fête de l'école, vente de sapins de Noël et chocolats de Pâques, participation aux manifestations communales comme le Marché de Noël et Halloween, séances photos familiales, etc.

Une fois encore, le 7 mars 2020, l'association P.E.LU.CHE a pu renouveler l'organisation du «Vide ta chambre !» à la salle Boris Vian. Cette manifestation a permis, à plus de 60 familles, de vendre le contenu des placards de leurs enfants, avec enthousiasme et bonne humeur. Ce fut, une nouvelle fois, un réel succès.

Malheureusement, le contexte sanitaire exceptionnel, que nous rencontrons, a contraint l'association à annuler la fête de l'école en Juin 2020. Nous espérons que cet évènement, tant attendu par les enfants, pourra être organisé en 2021.

L'association P.E.LU.CHE reste présente et mobilisée sur le **recyclage**. En effet, avec le soutien des écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes, du centre de loisirs Le Cézérou, et de la mairie de La Salvetat Saint Gilles, l'association P.E.LU.CHE organise la collecte :
- des gourdes de compote vides,
- du matériel d'écriture usagé,
- et des colles vides (stick, tube)

Depuis 2016, le **centre de loisirs du Cézérou est point de collecte public** et toute personne intéressée peut venir déposer ses gourdes de compote vides, son matériel d'écriture usagé, et ses colles vides pour donner une nouvelle vie à ces déchets.

L'association P.E.LU.CHE, c'est également une équipe soudée et dynamique, motivée pour participer à la vie associative locale, et créer du lien entre les personnes.

Cette année encore, l'association est ravie et fière d'accueillir six nouveaux membres. Leur intégration au sein du conseil d'administration sera effective le **12 janvier 2021 lors de l'assemblée générale de l'association P.E.LU.CHE**.

L'association P.E.LU.CHE est ouverte à toute nouvelle adhésion en cours d'année, contactez-nous.

Pour plus de renseignements :
association.peluche@gmail.com
Association Peluche
associationpeluche
https://sites.google.com/view/associationpeluche

NE LES JETONS PLUS, RECYCLONS-LES

Depuis 2013 déjà, l'association P.E.LU.CHE a rejoint les équipes de collecte TerraCycle®, entreprise qui propose des programmes de recyclage de produits traditionnellement non recyclables.
L'association P.E.LU.CHE (avec le soutien des écoles des Petits lutins et des Trois Chênes, du centre de loisirs Le Cézérou, et de la mairie de La Salvetat Saint Gilles) organise la collecte :

Matériel d'écriture usagé

Gourdes de compote vides

Colles vides

Chaque année, ce sont près de 250 kg de déchets qui sont recyclés grâce aux enfants des écoles des Petits Lutins et des Trois Chênes. Depuis plusieurs années déjà, les points de collecte P.E.LU.CHE sont devenus des points de **collecte publics**.
Tout le monde peut accéder et recycler son matériel d'écriture usagé et/ou ses gourdes de compote/crème dessert vides. Il suffit de les déposer dans les **poubelles de tri prévues à cet effet à l'entrée du centre de loisirs Le Cézérou durant les horaires d'ouverture**.

Cette démarche est valorisée par les partenaires de Terracycle® et participe au financement des activités et sorties scolaires des enfants des Petits Lutins et des Trois Chênes (**via l'association P.E.LU.CHE**).

Pour plus d'informations et découvrir TerraCycle® et ses programmes, rendez-vous sur www.terracycle.fr

MC²

L'Association des parents d'Elèves des écoles Marie Curie et Condorcet

Une année particulière ... mais toujours mobilisés !

MC2, Association des parents d'Elèves des écoles Marie Curie et Condorcet, organise, avec la participation de tous les parents souhaitant s'investir, plusieurs manifestations annuelles.

Les bénéfices sont versés aux coopératives scolaires des écoles de nos enfants pour soutenir leurs actions et projets pédagogiques.
Présente chaque année au Marché de Noël et au Carnaval organisés par la Mairie, MC2 organise un Loto des écoles, une vente de Sapins, la braderie aux jouets et une kermesse.

Malgré une année 2020 au cours de laquelle nombre de nos manifestations ont été annulées, MC2 reste mobilisée pour proposer des événements adaptés à la situation sanitaire -carnaval confiné...- et surtout se tient prête pour vous proposer en 2021 ses événements habituels et des activités que vous pouvez suivre sur la page Facebook MC2.
Ces manifestations peuvent voir le jour grâce au fort investissement de nombreux parents. N'hésitez plus, rejoignez-nous !

Cont@ct : mc2salvetat@gmail.com
MC² est maintenant sur Facebook : https ://www.facebook.com/MC2salvetat/

MJC Le Caméléon

Toujours des activités

26 avenue des Capitouls

L'équipe des bénévoles de la MJC vous propose, pendant les vacances scolaires de Février et Pâques, des STAGES sur une semaine pendant des demi-journées, dans nos locaux, pour les activités suivantes :

INITITIATION PROGRAMATION JEUX VIDEOS
avec Christophe

ATELIER AUTOUR DE L'ART
(Masque carnaval, œufs de pâques, etc...)
avec Margotte

En souhaitant que nous puissions dire « au revoir » à ces confinements, et faire le plaisir de nos petits Salvetains.
Presque toutes les activités programmées en septembre ont pu continuer. Des places sont encore disponibles dans plusieurs de nos activités pour terminer la saison 2020-2021 avec nous.

Vous êtes également invités : Grands et Petits à venir participer à nos prochains :

KARAOKE
Les 16 janvier, 20 mars, 3 avril, dans nos locaux avenue des Capitouls.

SOIREES COUNTRY
Salle Boris Vian, un vendredi soir de Janvier, mars, ou Avril, la date n'est pas encore arrêtée définitivement. Dès que possible, une information sera faite sur le site MJC, ainsi que sur les panneaux lumineux de la municipalité.

L'année 2020 a été très chaotique pour tous. Malgré cela, nous sommes fiers d'avoir pu maintenir des évènements qui nous tenaient à cœur, avec, bien entendu, toutes les précautions nécessaires :

Notre 4e RALLYE DE VOITURES ANCIENNES
Le 27 juin 2020, journée exceptionnelle avec un temps superbe, la visite et dégustation de cave à Fronton, repas sous les arbres à côté du Château de Villaudric.

Notre WEEK-END RANDONNÉE VELO
Prévu normalement en juin mais reporté au 12 Septembre. Là encore, un temps extrêmement clément nous a permis à tous de profiter des grandes forêts de pins entre Lège-Cap-Ferret et Soulac sur Mer par les pistes cyclables. La récompense finale se trouvait à Soulac : sa plage et la baignade promise pendant la journée. La nuit fut passée dans un gite à Civray en médoc, au milieu des vignes, lieu au calme capable de nous accueillir à 45 personnes et qui a permis à tous de passer une soirée repas autour d'une paella. Le lendemain marche à pied le long de l'estuaire de la Gironde et par les vignobles bordelais. Le midi pique-nique chez un producteur de médoc cru bourgeois « Le Château Saint Christoly», et bien entendu la dégustation.

Centre d'Animation Jeunesse

Depuis septembre 2015, la Mairie de la Salvetat Saint Gilles confie la gestion Du Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) à l'association Loisirs Education & Citoyenneté Grand Sud.

Le CAJ est un Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Sa vocation est de participer à l'éducation des jeunes en proposant des animations de loisirs, choisies par et avec les jeunes. En participant à des ateliers, des animations, des sorties, des séjours, ils apprennent les règles de la vie en collectivité et l'acceptation des différences.

L'équipe, composée d'animateurs diplômés, les amène à s'impliquer dans l'organisation de leurs loisirs afin qu'ils développent des compétences pour rentrer progressivement dans le monde des adultes.

Le CAJ donne également de nombreuses opportunités de participer à la vie locale pour favoriser l'implication citoyenne des jeunes : Festival de cultures urbaines, tremplin musical, organisation de chantiers jeunes, journée patrimoine... Les jeunes adhérents ont ainsi la possibilité d'agir en citoyen dans leur commune.

Ouvert aux salvetains et salvetaines de 11 à 17 ans, le CAJ leur propose un accompagnement dans la mise en place et la réalisation de leurs projets. L'équipe reste disponible et à leur écoute. N'hésitez pas à venir à sa rencontre !

L'Accueil de Loisirs Associé au Collège : afin de s'inscrire en complémentarité éducative avec les temps scolaires et hors temps scolaires, l'équipe du CAJ anime des ateliers dans et en partenariat avec le collège Galilée, du mardi au vendredi. Il propose des projets permettant d'aborder des questions de prévention, du bien-être au collège, de l'inclusion (Projet Court métrage réalisé sur le harcèlement en 2019 dans le cadre du Club Vidéo). L'équipe propose également des espaces jeux de société et foyer baby-foot, pour venir se retrouver et partager des moments ludiques et de détente.

L'équipe organise également un travail pour aller vers les jeunes majeurs, développer des liens et co-construire des projets d'actions répondant à leurs besoins avec les services et partenaires de la commune.

Un Promeneur du net au CAJ !

Afin d'adapter ses méthodes d'animation aux pratiques des jeunesses et de « rester en lien avec les jeunes dans la rue numérique », le CAJ a soumis sa candidature au dispositif «Promeneur du Net» organisé par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

Inspiré d'initiatives développées dans le nord de l'Europe, ce dispositif a été étendu à l'ensemble du territoire national en 2016. Il s'adresse aux jeunes âgés de 11 à 25 ans et répond à trois objectifs :

- Organiser une présence éducative sur Internet, en particulier sur les réseaux sociaux.
- Accompagner des projets collectifs, via les outils numériques, et soutenir la création collective de contenus (vidéo, web radio...) avec et pour les jeunes.
- Mettre en place des espaces de parole et d'échanges sur Internet.

Romane Petit, animatrice au CAJ de La Salvetat-Saint-Gilles, a intégré le réseau des 61 promeneurs du Net de la Haute-Garonne. Elle pourra ainsi relayer le travail éducatif mené au CAJ tout au long de l'année sur les réseaux sociaux.

En entrant en relation ou en maintenant le lien avec les jeunes sur Internet, Romane propose d'autres types de projets en ligne, adaptés aux pratiques des jeunes.

En tant que promeneur du Net, elle participe à un plan de formation menant à une expertise sur les pratiques numériques des jeunes ainsi que d'un équipement numérique adapté à sa mission (financé à 80 % par la CAF de la Haute-Garonne.)

Ce dispositif permettra d'élargir le nombre de jeunes touchés par le CAJ et de faciliter le lien physique vers l'ensemble des acteurs socio-éducatifs de La Salvetat Saint-Gilles : CCAS, Centre Social, MDS, vie associative locale...

Enfin, sa participation active, à un réseau pluridisciplinaire des promeneurs du Net, lui permet de disposer de ressources pour orienter les jeunes vers des partenaires les plus à même pour répondre à d'autres besoins.

Vous pouvez, dès à présent, retrouver Romane, promeneur du net, sur Facebook, Instagram, Snapchat et Tiktok, ou venir la rencontrer en chair et en os sur la structure.

Projet à venir :

Le Centre d'Animation Jeunesse propose, à ses adhérents, un séjour ski pendant les vacances d'hiver 2021, du 22 au 26 février. Durant 5 jours, les jeunes auront la possibilité de découvrir ou de perfectionner leur pratique du ski. L'organisation de temps conviviaux durant le séjour : veillée, jeux.... leur permettront de faire connaissance avec d'autres jeunes, et de vivre des moments de vie collective enrichissants.

- Ouvert aux jeunes âgés de 11 à 17 ans et de tous niveaux de pratique.
- Tarif dégressif en fonction des ressources des familles et possibilité d'aides au départ.
- Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'équipe d'animation. Vous pouvez également retrouver toute l'actualité de la structure sur notre site internet.

L'équipe en image

Laurianne COUSSIEU
Directrice Jeunesse

Rédoine AYACHE
Directeur Adjoint

Romane PETIT
Animatrice et Promeneur du net

Contact

Place Jean Ferrat
Tél. 05 61 07 14 61
jeunesse-lasalvetatstg@loisireduc.org
www.lecgs.org

École associative
Arborescences 31

L'école « Arborescences 31 » crée sa galerie d'art !.

L'année scolaire 2020-2021 s'organise pour les élèves autour du thème de l'ART.

Tout au long de l'année, ils découvriront les arts et tout ce qui en découle et œuvreront pour ouvrir leur galerie d'Art à la fin de l'année : Rendez-vous donc au Vernissage/spectacle en juin si les conditions le permettent !

Notre école associative, à but non lucratif, accueille les enfants en maternelle (à partir de 2 ans 1/2) et en élémentaire. La pédagogie est axée sur la gestion des émotions, l'aide à la relation, le respect de soi et la motivation interne.

En élémentaire, notre école est spécialisée dans la prise en charge des enfants à haut potentiel intellectuel et créatif.

Notre site internet :
https://www.arborescences.org/

Association Traits & Couleurs
Expo 2020, rentrée 2020 2021 et ... expo 2021

Comme prévu, Traits & Couleurs a tenu son exposition annuelle les 13 et 14 Mars derniers.

Une des lauréates, le Maire, ses adjointes, la Présidente de l'Association

Une centaine de réalisations étaient accrochées, illustrant pour beaucoup d'entre elles le thème de cette session, « Sauvage ».

Les adhérents, jeunes et moins jeunes, ont exposé leurs réalisations de l'année, ainsi que 4 personnes extérieures à l'association, avec des œuvres originales et de haut niveau.

Selon les règles de l'association, toutes les techniques, dessin, crayons, pastels, acrylique, huile, encre et aquarelle étaient à l'honneur.

Comme d'habitude, l'association, par le biais d'un jury d'experts, a décerné des prix :

- Celui des jeunes talents est revenu à Lucile Boudy pour son superbe renard réalisé aux crayons de couleur,
- un prix à Lorenzo Robalo pour l'ensemble de ses dessins illustrant parfaitement le thème
- et celui du «coup de coeur» à Nicole Dupuy pour son interprétation du Yellow stone, à l'acrylique et à sa façon !

C'est grâce à nos sponsors, la Mairie, le conseil départemental, le Crédit Agricole, le point presse de la place de la Bascule de Colomiers, Cadres et Arts à Portet, que nous avons pu distribuer des prix aux lauréats 2020, en présence de M. Arderiu, Mme Andrau et Mme Labat.La désormais classique tombola a clos l'exposition.

Nouveauté cette année : sur notre proposition, Ecran 7 a organisé une soirée cinéma «spécial art» en projetant le film d'animation « Mademoiselle Hokusai », aux dessins magnifiques de poésie et de force : expérience réussie, à renouveler !

Depuis, l'été est passé, la rentrée s'est bien déroulée et, pour faire face à un nombre croissant de demandes, l'association a ouvert 2 cours supplémentaires pour les enfants et les adolescents le mercredi après-midi.

Nous attendons avec impatience la fin du confinement afin de reprendre l'ensemble des activités et préparer la prochaine exposition qui se tiendra du 12 au 14 mars 2021 !

Nicole ravie de ses prix et avec son tableau

Ecole de musique de La Salvetat Saint Gilles

Derniers concerts et calendrier à venir

Forte de ses 110 adhérents, l'école de musique s'est produite le 1er Février 2020 à l'Espace Boris Vian pour son Concert d'Hiver. Ce fut son dernier concert avant le confinement.

Les Classes de Formation Musicale, d'Eveil, Initiations et Chorale accompagnées d'élèves musiciens et leurs professeurs, ont entonné des chants autour du Vent, de la Mer et de l'Hiver.

Les Ateliers Pop Rock et l'orchestre de l'école ont clôturé brillamment cette soirée.

Le 7 février 2020, c'est la classe de Miki Nagata, professeur de trombone, qui nous a fait partager un moment musical illustré autour d'un voyage au Japon et ce dans le cadre des Apéro'ditions de l'école de musique, à la Salle Annexe Boris Vian.

Ce furent les derniers moments publics de l'école de musique en raison de la crise sanitaire.

Les réinscriptions ont battu leur plein, malgré la période incertaine, pour le plus grand plaisir des musiciens en herbe. L'école de musique accepte des inscriptions toute l'année. En attendant la réouverture des locaux, les professeurs continuent leur enseignement en distanciel.

Nous sommes impatients de vous retrouver, dès que possible, dans l'espace Aimé Césaire, et de partager de nouveaux moments musicaux avec vous !

Nouveauté pour cette année 2020/2021 :
- Ouverture de la Chorale « adultes » depuis Mars 2020, les mercredis de 19H30 à 20H30, séance d'essai offerte.
- Ouverture Classe de Chant.

Renseignements :
École de Musique et de dessin
Maison des associations
Espace Aimé Césaire - Rue des coquelicots
Tél. 07 63 79 13 25
coordination-emlssg@lecgs.org
http://urlz.fr/79VX

Vers une reprise des activités festives

Comme beaucoup d'associations, le Comité des Festivités a dû annuler toutes ses manifestations depuis le mois de mars en raison de la crise sanitaire.

Le week-end des 24 et 25 octobre 2020, nous avions prévu d'organiser notre premier salon «vin, terroir et gourmandise» où plus de 25 récoltants viticulteurs, venant de toute la France, et une quinzaine d'exposants, représentant notre terroir, avaient répondu «présent».

Ce n'est que partie remise : notez bien dans vos agendas les dates des 23 et 24 octobre car tous les exposants nous ont donné rendez-vous en 2021 !

Le confinement nous a donné l'opportunité de travailler sur la création de notre site internet au travers duquel nous allons pouvoir vous présenter les projets et les réalisations de notre association. Ce nouveau support de communication devrait permettre une interaction plus importante avec les Salvetains, par le biais d'informations, d'une newsletter et de reportages de nos manifestations passées et à venir. Il devrait également faciliter les démarches pour les réservations et la billetterie... nous vous invitons à le parcourir :
https://comite-festivites-salvetatstgilles.fr

Enfin, au moment où nous rédigeons cet article, nous maintenons notre traditionnel repas-spectacle prévu le **samedi 27 février 2021**. Au cours de cette soirée, placée sous le signe de la fête, nous célébrerons nos 5 ans d'existence...

Rien de tel que nos amis des Crevettes Musclées pour animer une telle soirée !

Ne tardez pas à réserver sur notre site internet, par téléphone au 06-29-33-75-62 ou par mail cdf31880@gmail.com car les places sont limitées.

D'ici là, prenez soin de vous et de vos proches ; nous avons hâte de vous retrouver très vite en pleine forme !

Votre comité des festivités

Bibliothèque George Sand

La bibliothèque George Sand est un lieu situé au centre de La Salvetat-St-Gilles et qui accueille tous les amoureux de la lecture !

Gérée par une équipe de bénévoles fortement impliquées (association Lecture Pour Tous), et par Cassandra, employée municipale, la bibliothèque offre aux lecteurs plus de 20 000 ouvrages. Le choix est très vaste pour satisfaire à la fois nos plus jeunes lecteurs, jusqu'aux seniors !

Cette année 2020 a été difficile pour chacun d'entre nous et la bibliothèque a été dans l'obligation de fermer ses portes pendant de longues semaines lors des périodes de confinement.

Dès que cela a été possible, les mesures sanitaires strictes ont été mises en place afin d'assurer la sécurité de tous, des lecteurs comme des personnes assurant l'accueil et la gestion des livres.

En temps normal, la bibliothèque est ouverte :
- LUNDI : (plus possible pour le moment, manque de bénévole)
- MERCREDI : 14h à 18h
- VENDREDI : 14h à 17h
- SAMEDI : 9h30 à 13h

Le blog de la bibliothèque bibliosalvetat.over-blog.com vous informe, et vous permet de découvrir en ligne la plupart des nouveautés.

Savez-vous que nous achetons entre 20 et 30 nouveaux livres par mois ?

C'est donc un panel d'ouvrages riche et varié que vous pouvez découvrir sur les rayons !

Pour mémoire, l'abonnement annuel est possible pour la modique somme de 8 € (tarif individuel) ou 20 € (tarif famille).

Cet abonnement vous donne accès à de très nombreux ouvrages (romans, policiers, BD, albums et premières lectures...) dont beaucoup de nouveautés !

Avec cet abonnement, chaque adhérent inscrit à la bibliothèque de La Salvetat Saint Gilles a accès, gratuitement, au portail numérique de la médiathèque départementale de Toulouse.

Pour plus de renseignements, vous pouvez nous joindre au 05 61 86 90 18, par mail à l'adresse bibliothequegsand@orange.fr

Beluga Salvetana

Notre culture occitane ne connaît pas la crise ni la COVID 19.

Elle continue son chemin vers une reconnaissance et une diffusion toujours plus importante dans notre belle région.

L'association la BELUGA SALVETANA n'est pas en reste, elle continue sa diffusion à la Salvetat, en toute sécurité, au travers de cours en ligne chaque mardi soir.

Si le confinement n'a pas trop endormi vos neurones, et si cette nouvelle année vous a amené un regain d'énergie, alors n'hésitez pas à nous rejoindre et nous aider à faire revivre cette belle culture occitane.

Pour nous contacter :

Appelez le 05 61 49 17 97 (laissez un message) ou 06 98 22 08 37, ou envoyez un message à : beluga.salvetana@gmail.com

Voyageurs Salvetains

La saison 2020, fortement raccourcie par la période de confinement, a permis toutefois aux amateurs Salvetains de bien se positionner sur les concours en juin et juillet et notamment sur les concours de ½ fond : Cognac, Angoulême, La Rochelle et de fond sur Saint Malo.

Expo RIEUMES

En automne, les voiliers ont participé à une exposition consacrée aux pigeons et pigeonniers organisée par la ville de Rieumes.

Pour la saison 2021, le programme des concours est riche. De mai à juillet, les voiliers s'affronteront sur 5 concours de vitesse (100/250 kms d'Agen jusqu'à Coutras), 7 concours de ½ fond (250/500 kms, soit de Bergerac jusqu'à Vivonne/Poitiers), et sur 7 concours de fond (500/1000 kms) où les pigeons devront concourir de Blois à Bruxelles, en une journée pour les meilleurs d'entre eux.

À ce programme, nous ajouterons 2 concours inter îles (Oléron et Ile de Ré) et un concours contre la montre sur Blois, spécifiquement dotés de récompenses.

La participation à des derbys sur colombiers collectifs en France et à l'étranger est également au calendrier.

En espérant que la Covid nous permette de reprendre une vie normale, les voiliers auront, en août, gagné le droit de se reposer jusqu'à la nouvelle saison.

Programme détaillé et contact sur : http://pigeonvoyageur.fr/

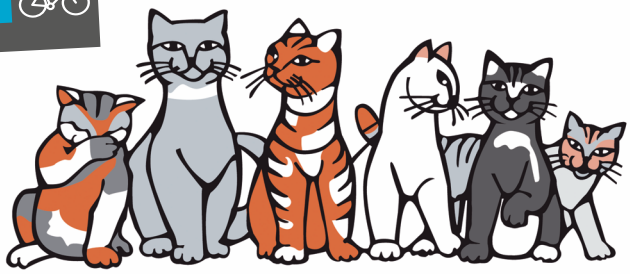

Les Chats'mis

Association de protection féline

L'association a déjà 3 ans d'existence à ce jour et plus de 2000 abonnés sur sa page Facebook. Lors de cette 3ème année, nous avons pris en charge 239 chats : 41 adultes et 198 chatons abandonnés ou trouvés.

219 chats ont été soignés, testés, vaccinés et mis en règle avant d'être proposés à l'adoption. 20 chats sauvages ont été relâchés sur site après stérilisation. La plupart des adoptions ont eu lieu grâce à notre page Facebook et au bouche à oreille. Nous faisons aussi des adoptions grâce à La Clinique Vétérinaire de La Salvetat-St-Gilles, et aussi à La Clinique Vétérinaire du Lycée à Pibrac avec qui nous avons également un partenariat. Ces deux cliniques nous envoient régulièrement des adoptants.

Cette année, la crise du Covid-19 a compliqué le fonctionnement de notre association comme celles des autres ; en effet, depuis mars dernier, aucune journée adoptions en animalerie n'a pu se faire pour nous et nous avons dû nous débrouiller par nous-mêmes pour faire adopter tous nos protégés.

Chaque année, nous participons au traditionnel Marché de Noël de notre ville ainsi qu'à celui de notre lieu de travail. Cette année, en raison du Covid, ces manifestations ont malheureusement toutes été annulées ce qui représente pour notre association un gros manque à gagner.

En effet, le fruit des ventes de ces événements est capital pour nous car il permet chaque année de compenser les frais vétérinaires imprévus qui ne sont pas couverts par les frais d'adoption, et donc nous remet à flots pour poursuivre nos actions. Aussi, pour pallier à cette situation, avons-nous créé cette année une page Facebook Les créations des Chats'mis (https://www.facebook.com/Lescreationsdeschatsmis) sur laquelle nous exposons l'intégralité des articles que nous proposons à la vente, dans des albums photos.

La grande majorité des articles que nous proposons sont fait-main (sauf les boîtes et pendules que nous ne faisons que décorer) par nos bénévoles ou des adoptants ou des amis de l'association qui œuvrent généreusement pour Les Chats'mis. Nous les remercions infiniment.

Les articles sont proposés à petits prix et ne tiennent pas compte du temps consacré à leur réalisation.

Ces articles sont à la vente tout au long de l'année. En achetant nos articles vous soutenez nos actions !

Si des articles vous intéressent, vous pouvez nous envoyer votre commande à l'adresse leschatsmis@gmail.com.

Nous avons obtenu cette année l'accord des Impôts pour faire des bons ouvrant droit à réduction d'impôts pour nos donateurs.

Un bon Cerfa est désormais délivré pour tout don. Pour la deuxième année consécutive, la Fondation Brigitte Bardot nous a octroyé 14 bons de stérilisation pour 7 mâles et 7 femelles qui ont déjà tous été utilisés pour stériliser des chats errants de La Salvetat-St-Gilles. Nous leur sommes très reconnaissants pour cette aide !

Pour la première fois cette année, la mairie nous a gratifiés d'une subvention. Nous en sommes également reconnaissants.

Pour finir, nous sommes toujours à la recherche de familles d'accueil sur La Salvetat-St-Gilles, Pibrac ou les villes limitrophes. Contactez-nous par mel sur les chatsmis@gmail.com si vous êtes intéressé.

Vous pouvez aussi nous aider en nous donnant croquettes, bacs à litière, litière, couettes, couvertures polaires etc...

Pour nous contacter :
leschatsmis@gmail.com
Ou : 06 34 02 92 44 (merci de privilégier les SMS aux heures de bureau)
Ou : https://www.facebook.com/pg/Leschatsmis

10ème Fête du Livre
Dimanche 27 septembre 2020

Malgré un temps mitigé, les visiteurs à notre 10ème fête du livre ont répondu présent pour notre plus grande satisfaction.

L'intérêt pour la lecture était partagé : les « chasseurs » de livres sont repartis, avec quelques ouvrages pour certains et une caisse bien remplie pour d'autres.

Du fait de l'épidémie de Covid, cette année il n'y a pas eu d'atelier de maquillage, mais les enfants ont pu profiter de promenades à dos de poney dans le strict respect des consignes sanitaires d'usage.

Un atelier « d'imprimerie traditionnelle », animé par Alain, à destination des enfants, a également été très apprécié, chaque enfant ayant pu partir avec une page imprimée par ses soins.

Deux écrivains ont répondu à notre invitation pour notre stand « rencontre d'auteurs ».

Ils ont été ravis de présenter leurs livres et pouvoir, à nouveau, renouer le contact et les échanges avec un public.

Le plaisir était augmenté par le décor de notre Château et de son parc, amenant, certains visiteurs, à des échanges sur l'avancement des travaux de rénovation.

Grâce au soutien matériel de la mairie pour l'organisation de cette fête, le bénéfice dégagé sera envoyé pour le Liban, par l'intermédiaire du Secours Populaire.

Cinema
Écran 7

Écran 7 a fêté son 1er anniversaire le 16 octobre 2020 dans la salle Boris Vian.

A la veille du couvre-feu, le public est venu nombreux pour profiter de ces moments de partage et d'échanges, en respectant le seuil d'accueil « Covid ».

La Présidente, Anne-Sophie Bouzac, a fait un petit discours afin de remercier tout d'abord le public, pour son soutien, mais également les bénévoles, la Municipalité, les partenaires et les préparateurs du buffet.

Pour encore plus de convivialité, Ecran 7 souhaite proposer à son public des débats, autres soirées variées et après-midi goûter avec prochainement la mise en place certains dimanches à 15h30 de «thé-café/ciné» pour rapprocher les gens et leur permettre de passer de bons moments.

La liste des appels d'urgence

Près d'un Français sur cinq ne connait pas le numéro d'appel des pompiers et un sur quatre ignore comment contacter la police ou le SAMU, alors que dans les situations d'urgence, chaque seconde est précieuse et que les conseils prodigués par des professionnels en fonction du type d'accident peuvent éviter des réactions inadaptées.

Le GEMA (Groupement des Entreprises Mutuelles d'Assurance) rappelle les numéros à composer, en cas de problème :

112 **Numéro des urgences sécuritaires, de secours aux personnes ou médical**, accessible dans toute l'Union Européenne (si vous êtes victime ou témoin d'un accident)

3237 **Quelle est la pharmacie de garde ?**

15 **SAMU, urgences médicales**
(Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins)

17 **Police Secours**
(Signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police)

18 **Sapeurs-Pompiers**
(Lutte contre l'incendie)

114 **Réception et orientation des personnes malentendantes vers les autres numéros d'urgence**

115 **Urgence sociale - SAMU Social**
ou **0 800 306 306**

116 000 **Urgence sociale - SOS Enfants Disparus**

116 111 **Enfance en danger**
[en cours de mise en service et destiné à remplacer à terme le 119]

116 117 **Médecin de garde**

119 **Allô Enfance maltraitée, Défenseur des enfants**
ou **0 800 05 41 41**

191 **Urgence aéronautique**

196 **Urgence maritime**

197 **Alerte enlèvement - Attentats**

3624 **SOS Médecin** 24H/24

3919 **Violence conjugale**
(pour les victimes et les témoins de violences conjugales) lundi au samedi de 8h à 22h, de 10h à 20h les dimanches et jours fériés

3939 **Allô Service Public**
(Service de renseignement administratif interministériel)

0 811 02 02 17
Allô Escroquerie

0 800 05 12 34
Enfance et partage

Les opérateurs de téléphonie sont tenus d'acheminer gratuitement les appels d'urgence et de les géolocaliser lorsque cela s'avère possible.

Nouvelles activités

PROFESSIONNELS DE SANTÉ

CABINET INFIRMIER
Élodie BELLEC et Hélène HERBERT
7 Bis av Léonard de Vinci
06 01 91 90 79

ÉDUCATRICE SPÉCIALISÉE
Coralie SALLAN
92 Avenue du Château d'eau
07 60 25 05 16
coralie.sallan@gmail.com
https://coraliesallan.wixsite.com/educ

HYPNOTHÉRAPEUTE
Muriel NOTTIN
Coach – praticien en hypnose
23 Rue Simone de Beauvoir
06 50 82 52 62
muriel@adelante-solutions.fr
www.adelante-solutions.fr

NATUROPATHE
Laure DARCEL
Espace de Santé des Capitouls
4 avenue des Capitouls
07 83 76 53 30
contact@lauredarcel-naturopathe.com
www.lauredarcel-naturopathe.com

COMMERÇANTS ARTISANS

DOMAINE DU VIN
Sylvain ACOLAS
Mon copain sommelier
Conseiller privilégié dans le domaine du vin
06 38 59 53 91
contact@copsom.com
www.copsom.com

Hugo LE PANSE
Ô Bouchon Divin
Caviste en ligne
06 17 28 92 05
EVS3 – French Wine Ambassador
SIRET : 830 548 558 00014

IMMOBILIER
Christine MENDY
Conseillère en Immobilier
06 12 85 18 35
christine.mendy@drhouse-immo.com
www.drhouse-immo.com

AUTRE ACTIVITÉ
Marie-Laure SEON
Ecrivain public
06 61 58 04 37

Remerciements bénévolat

Lors du premier confinement dû à la COVID, le CCAS a fait appel à des bénévoles pour la confection de masques, indisponibles à l'achat à cette période, ainsi qu'un appel à des dons de tissus pour pouvoir les confectionner...

Très rapidement de nombreuses personnes se sont portées volontaires : certaines pour coudre, d'autres pour récolter les dons de tissus et de fils. Rapidement un atelier couture s'est mis en place.

En parallèle, un groupe s'est formé mettant en place un suivi téléphonique pour les personnes vulnérables. Celles-ci ont été contactées régulièrement pour répondre à leurs besoins pendant tout le confinement.

Ce même groupe a distribué les masques de nos couturières, aux Salvetains qui en ont fait la demande.

Nous remercions très chaleureusement toutes ces personnes bénévoles (une cinquantaine) avec qui nous avons passé d'agréables moments de convivialité et de partage (avec de bons petits goûters qui nous ont stimulés).

Dans ces moments très difficiles, nous avons été sensibles de voir un tel élan de solidarité se mettre en place rapidement.

Nous leur en sommes très reconnaissants et attendons de pouvoir les retrouver autour d'un pot de l'amitié qui sera offert par la Mairie.

Le CCAS

Agenda municipal distribué dans les boîtes aux lettres

Malgré tous les soins apportés à la réalisation de l'agenda municipal, si vous constatiez une erreur ou un oubli, merci de contacter le service communication
communication@lasalvetat31.com

Tribune libre

Expression Libre

La loi de février 2002 concernant la démocratie de proximité prévoit les expressions politiques dans le journal municipal. Les textes publiés sur cette page n'engagent que leurs auteurs.

Liste « La Salvetat Ensemble »

Chères salvetaines, chers salvetains,

Cette expression libre est la première depuis les élections de mars 2019.

Nous en profitons pour vous souhaiter une très bonne année 2021 et que laissions enfin ce coronavirus dans les oubliettes de l'histoire.

2020 a été marqué par plusieurs évènements qui nous ont touché au plus profond de notre vie personnelle et sociale.

Tout d'abord, notre pays a été frappé de plein fouet par un virus qui a affecté nos vies personnelles et professionnelles. Il laissera des traces indélébiles parce que tout le monde a subi le confinement de trois mois, une peur d'être infecté personnellement ou pour nos proches les plus fragiles, une peur pour notre avenir professionnel. Nos pensées vont à ceux qui nous ont quitté prématurément et nous présentons nos condoléances aux familles qui ont été affectées.

Ensuite, notre pays a été, une fois encore, touché par des attaques terroristes. Notre société laïque se doit de répondre à ceux qui veulent la détruire. Nous ne pensons pas que des lois liberticides soient la réponse à cette gangrène, mais il faut faire appliquer la loi actuelle et donner les moyens à nos forces de l'ordre de surveiller la haine et l'appel aux meurtres sur les réseaux sociaux. Pour nous, il est clair que la diffusion d'images montrant les violences policières permet de bannir de notre police les quelques cas qui jettent le discrédit sur une profession nécessaire et qui fait son travail consciencieusement.

Pour terminer, nous évoquerons les élections municipales de mars 2020. Nous regrettons que la pandémie ait empêché les salvetains de regarder notre programme et de venir voter. 42% de votants donne une idée du désintérêt de nos concitoyens pour l'avenir de notre commune. La conséquence est une première augmentation de la taxe foncière de 25% sur la part communale et aucun changement de politique. Donc un avenir pas très réjouissant pour les propriétaires salvetains !

Nous renouvelons tous nos vœux de santé et de bonheur pour 2021 à vous et vos proches.

Les élus de la liste « La Salvetat Ensemble »
Pour nous joindre : lasalvetatensemble31@gmail.com

Services Municipaux

DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Tél. : 05.62.13.24.00
mairie@lasalvetat31.com

ACCUEIL / ÉTAT CIVIL
Tél. : 05.62.13.24.00
accueilmairie@lasalvetat31.com
etatcivil@lasalvetat31.com

Horaires

Lundi	09h00 – 12h00	13h30 – 17h30
Mardi	09h00 – 12h00	13h30 – 17h30
Mercredi	09h00 – 12h00	13h30 – 17h30
Jeudi	09h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Vendredi	09h00 – 16h00 sans interruption	
Samedi	09h00 – 12h00* : permanence état civil	

** sauf juillet et août*

SECRÉTARIAT DU MAIRE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES
Tél. : 05.62.13.24.04
cabinet@lasalvetat31.com

AFFAIRES SCOLAIRES / RESTAURATION
Tél. : 05.62.13.24.19
scolaire@lasalvetat31.com

CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES (C.C.A.S.)
Tél. : 05.62.13.24.08
ccas@lasalvetat31.com

ASSOCIATIONS – RÉSERVATION DE SALLES
Tél. : 05.61.78.33.19
associations@lasalvetat31.com
Service ouvert les lundis, mercredis et jeudis
de 9h00 à 12h00 / 14h00 à 17h00

INFORMATIQUE ET TEHNOLOGIE
Tél. : 05.61.78.32.35
support@lasalvetat31.com

CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL
Tél. : 05.61.85.97.47
ctm@lasalvetat31.com
gestion.technique@lasalvetat31.com

GESTION DU CIMETIÈRE
Tél. : 05.62.13.24.00
funeraire@lasalvetat31.com

COMMUNICATION ET CULTURE
Tél. : 05.62.13.24.07
communication@lasalvetat31.com

ÉLECTIONS
Tél. : 05.62.13.24.04
elections@lasalvetat31.com

ESPACE EMPLOI
Tél. : 05.61.07.53.11
emploi@lasalvetat31.com

MARCHÉS PUBLICS
Tél. : 05.62.13.24.16
marchespublics@lasalvetat31.com

COMPTABILITÉ : RÉGIE DES REPAS PORTÉS À DOMICILE
Tél. : 05.62.13.24.09
comptabilité@lasalvetat31.com

FINANCES : BUDGET, PATRIMOINE ET RECETTES
Tél. : 05.62.13.24.10
finances@lasalvetat31.com

SERVICE TECHNIQUE
Tél. : 05.62.13.24.03
dst@lasalvetat31.com
secretariat@lasalvetat31.com

SERVICE DU PERSONNEL
Tél. : 05.62.13.24.18
rh@lasalvetat31.com

URBANISME
Tél. : 05.62.13.24.01
urbanisme@lasalvetat31.com

ENFANCE / JEUNESSE
Tél. : 05.34.52.98.96
jeunesse@lasalvetat31.com

POLICE MUNICIPALE
Tél. : 05.61.06.18.36
policemunicipale@lasalvetat31.com

MARCHE PLEIN VENT
Tél. : 05.62.13.24.07
marche.forains@lasalvetat31.com